

JACQUES LE FÈVRE D'ÉTAPLES à Guillaume Briçonnet.  
De Paris, le 15 décembre 1512.

*Dédicace du Commentaire sur les Épîtres de St. Paul.*

Paris, 1512, in-folio.

(TRADUITE DU LATIN.)

SOMMAIRE. Dans l'ordre de la nature, comme dans celui de la grâce, tout vient de Dieu, et les instruments qu'Il emploie ne sont rien. C'est avec cette conviction qu'on doit lire le texte des épîtres de St. Paul et le commentaire qui les accompagne.

A révérend Père et Seigneur en Christ, Monseigneur Guillaume Briçonnet<sup>1</sup>, évêque de Lodève, Jacques Le Fèvre d'Étaples<sup>2</sup> souhaite le salut éternel en Christ Dieu !

Vous n'ignorez pas, très-sage père, vous qui prenez un singulier plaisir aux œuvres de la Providence, que, lorsqu'un laboureur

<sup>1</sup> *Guillaume Briçonnet*, comte de Montbrun, né en 1470, était issu d'une famille très-influente dans l'État et dans l'Église. Son père, surintendant des finances et premier ministre sous Charles VIII, était entré dans l'Église, après la mort de sa femme, et il avait été élu successivement évêque de St-Malo, archevêque de Reims et cardinal. Ce fut lui qui convoqua le concile de Pise (1511). *Guillaume Briçonnet* se fit remarquer de bonne heure par son amour pour l'étude et par sa bienveillance pour les gens de lettres. D'abord archidiacre de Reims et d'Avignon, puis évêque de Lodève dès 1504, il fut envoyé à Rome en 1507 pour une mission temporaire, et prit possession, la même année, de la riche abbaye de St-Germain-des-Prés à Paris, que son père, élu archevêque de Narbonne, venait de résigner en sa faveur. (Voyez Guy Bretonneau. Hist. généalogique de la maison des Briçonnets. Paris, 1620, in-4<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> *Jacques Fabri* ou *Le Fèvre d'Étaples* (en latin *Faber Stapulensis*) naquit vers l'an 1455 à Étaples, petite ville de Picardie, d'une famille obscure mais dans l'aisance, et il fit ses études à l'université de Paris. Il en sortit

cultive un champ, en y employant toutes ses forces, la moindre plante qui lève, le fruit qu'elle porte, sont un don de Dieu. Aussi bien n'est-il aucun fidèle qui puisse nier cela ou le mettre en doute. Si donc la terre, que les bestiaux foulent aux pieds, est fécondée par la faveur divine, à combien plus forte raison, le sol raisonnable des âmes humaines, qui est foulé par les pas divins et qui en conserve les traces!

Mais la terre qui n'est pas cultivée et qui ne reçoit pas la pluie du ciel, ne produit rien d'approprié à l'usage de l'homme : ce sont des épines, des ronces, des chardons, ou des herbes inutiles. C'est à peu près de la même manière, que les intelligences humaines qui n'ont pas reçu le rayon divin, ne peuvent rien produire qui ne soit plus nuisible que profitable, et sont incapables de fournir aux âmes une nourriture vivifiante. En effet, les œuvres des intelligences privées de la grâce d'en-haut, ne valent guère mieux que les ronces et les chardons. Et c'est de quoi sont presque entière-

avec le grade de maître ès arts et devint prêtre dans la suite. Un séjour en Italie compléta ses connaissances en l'initiant à la véritable philosophie d'Aristote, que des savants grecs, fugitifs de Byzance, et quelques Italiens, leurs disciples, expliquaient alors avec beaucoup de succès. A son retour en France, il se voua à l'enseignement des mathématiques et de la philosophie, tout en s'occupant très-activement de publier et de commenter les œuvres d'Aristote, qui jusqu'alors n'avaient été étudiées que dans un texte mutilé et corrompu. Il fit aussi imprimer, de 1498 à 1520, des écrits d'anciens mathématiciens, quelques ouvrages des Pères et des productions mystiques du moyen âge.

Tous ces travaux lui valurent une grande renommée et d'illustres protecteurs. Il fut célébré à l'envi par les humanistes comme le restaurateur de la philosophie, le promoteur de la renaissance des lettres et des sciences au sein de l'Université. N'eût-il été que cela, il aurait déjà bien mérité de la Réforme. Mais il eut le privilège de la préparer plus directement encore par ses travaux sur l'Écriture sainte. « Pendant longtemps, dit-il dans la préface de son commentaire sur les Psaumes (*Psalterium quincuplex*), je me suis attaché aux études humaines et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines.... Mais déjà dans le lointain une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur. » Il acheva cet ouvrage en 1509, dans l'abbaye de St-Germain-des-Prés où son ancien élève, Guillaume Briçonnet, lui avait offert un asile, et, bientôt après, il fit un voyage sur les bords du Rhin, dans le but de se procurer des secours pour la composition de son commentaire sur les Épîtres de St. Paul.

Si la préface du Psautier nous révèle une phase nouvelle dans la vie de Le Fèvre, son *Commentaire sur St. Paul* marque une date importante dans l'histoire de la Réformation. L'obligation de s'en tenir uniquement à l'Écri-

ment remplis les ouvrages de ceux qui ont traité tant des choses humaines que des choses divines. J'en excepte ceux qui ont entrepris d'écrire non d'eux-mêmes, mais sous l'influence d'un mouvement divin; car ce mouvement les entraîne vers ce qu'il y a de lumineux et de sublime. D'elles-mêmes les intelligences humaines sont stériles, et, si elles s'imaginent pouvoir quelque chose, c'est de leur part présomption pure; ce qu'elles enfantent est infécond, lourd, obscur, et renferme plutôt un poison qu'un aliment salubre et conforme aux besoins de l'âme.

Ainsi donc, puisque nous voyons dans les fruits de la terre matérielle, appropriés aux besoins du corps, la marque évidente d'un don céleste, à combien plus forte raison jugerons-nous ainsi, lorsque l'intelligence humaine produit des fruits utiles à la vie et au salut! Par conséquent, lorsque nous sommes témoins de tels effets, ce n'est pas à l'intelligence humaine, ce n'est pas à l'artiste humain (quel que soit celui que Dieu a choisi pour son instrument), que nous devons regarder, mais c'est au don céleste et au divin donateur.

C'est pourquoi, père très-clément, je vous prie instamment ainsi que tous ceux qui, comme vous, liront les Épîtres du divin orateur Paul contenues dans ce volume, de ne pas tant regarder à Paul lui-même, qu'à la grâce qui lui a été donnée et à Celui de qui il l'a reçue. Et, quand on lit des commentaires, on doit d'autant moins regarder aux hommes qui les ont composés, qu'on y trouve plus de signes de vie spirituelle et plus de vraie nourriture pour l'âme: c'est alors, au contraire, qu'on devrait reconnaître la vertu fertilisante descendue d'en-haut et Celui duquel elle procède véri-

ture sainte, source et règle du vrai christianisme, l'insuffisance des œuvres comme moyen de salut, y sont clairement annoncées.

Il ne serait pas légitime de prétendre qu'à l'origine Le Fèvre n'a point compris la portée de ces doctrines ni prévu l'imminence d'une révolution religieuse. C'est en effet vers l'année 1512 qu'il disait déjà à *Guillaume Farel*, son élève: « Mon fils, Dieu renouvellera le monde et tu en seras le témoin. » Parole prophétique, à laquelle le passage suivant, tiré de son ouvrage sur St. Paul, peut servir de commentaire: « L'Église suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent, et elle est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant *les signes du temps annoncent qu'un renouvellement est prochain*, et, pendant que Dieu ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Évangile par les découvertes et les conquêtes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, il faut espérer qu'il visitera aussi son Église et qu'il la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée. » (Voyez C.-H. Graf. *Essai sur la vie et les écrits de J. Le-fèvre d'Étapes*. Strasbourg, 1842, in-8°.)

tablement, et s'efforcer soi-même, après l'avoir reconnu, de Le suivre avec toute la pureté de cœur et toute la piété dont on est capable, puisque *c'est l'unique moyen de s'approcher de Celui qui opère tout en tous*. Mais si l'on ne retire de cette lecture aucune nourriture vivifiante pour l'âme, le champ de l'intelligence humaine qui a porté ce fruit, n'a pas reçu la rosée de l'esprit saint, il n'a pas été humecté par la pluie de l'esprit saint, mais il a produit de lui-même une herbe inutile, selon la divine parole qui dit : • La terre sera maudite pour ton travail ; elle ne te donnera que des épines et des chardons. •

En conséquence, ce que nous faisons par suite de notre nouvelle naissance n'est point notre œuvre, mais celle de la bénédiction divine. Nous devons donc reconnaître la bénédiction divine comme en étant l'auteur, tandis que dans l'œuvre sortie directement de nous, nous devons voir quelque chose de maudit, qu'il nous faut fuir avec le même zèle que nous devons mettre à rechercher la bénédiction. Et, tout en recherchant celle-ci, ce n'est pourtant pas l'auteur humain (prenons-y garde), que nous devons considérer, car il faut bien se souvenir de cette parole : • Celui qui plante n'est rien, non plus que celui qui arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement. •

Il faudra moins estimer encore ceux qui s'exercent sur ce qui a déjà été planté, arrosé et qui a déjà reçu l'accroissement donné de Dieu, quoiqu'une grande grâce puisse cependant résider en eux et autour d'eux tous. Ceux qui regardent à cette grâce, se préparent à en profiter. Que veut-il, en effet, Celui qui répand les grâces, sinon verser la grâce dans les âmes bien préparées, comme la clarté de la lumière dans les yeux formés pour la recevoir ?

*Ceux qui comprendront que ces Épîtres sont un don de Dieu, feront de réels progrès* : mais ceux qui s'arrêteront à l'artiste humain, je dis à Paul lui-même, tout élevé qu'il est maintenant au-dessus du monde, comme si ces Épîtres étaient son œuvre et non celle d'une puissance supérieure agissant en lui, ceux-là, entreprenant cette lecture avec leur propre sens, en retireront peu de fruit ; mais étant pleins de sentiments charnels et jugeant de travers la plupart des choses, ils se perdront dans de pures rêveries et deviendront malades d'esprit. S'il est donné à quelqu'un de comprendre qu'il en est vraiment ainsi, ce n'est pas peu de chose. Que Christ, le dispensateur des dons divins, qui accorde à tous la grâce, qui la conserve quand il l'a donnée et l'accroît quand il la conserve, fasse que nul ne juge selon son propre sens et ne présume de lui-même dans ses jugements !



Car Paul n'est qu'un instrument. « Vous cherchez en moi, dit-il lui-même, la preuve que Christ parle en moi. » *C'est ici* en effet *que se trouve la doctrine de Christ* et non celle d'aucun autre. Il s'ensuit donc que *ceux qui l'étudieront, puiseront avec joie de l'eau à la source du Sauveur*, comme dit l'oracle divin (Év. St. Jean, vii). C'est là cette partie de la doctrine dont il est dit dans Osée : « J'ai mieux aimé la science de Dieu que les holocaustes. » Or, si Paul est simplement l'instrument de cette divine sagesse, que peuvent être tous ceux qui l'ont suivi, si toutefois ils sont quelque chose, sinon des instruments subalternes sans force ni vertu, ou pour mieux dire, moins encore qu'un instrument quelconque ? Toutefois c'est encore une grande chose, dans ces conditions-là, d'être un instrument subalterne, et moins qu'un instrument subalterne, puisque l'on surpasse encore de beaucoup les forces humaines.

Ceux donc qui entreprendront cette lecture dans des sentiments pieux, *ce n'est pas Paul, ni aucun autre, mais Christ et son très-excellent esprit qui leur feront faire des progrès dans la piété*. Mais ceux qui l'entreprendront avec des sentiments de présomption et d'orgueil, ce n'est pas Paul non plus, ni aucun autre qui les repoussera, mais Celui-là même qui « résiste aux orgueilleux et qui fait grâce aux humbles. » Douce est la manne qui se forme véritablement de la rosée du ciel, doux est le miel recueilli sur les fleurs qu'elle a humectées ; mais plus doux encore est *le don de Dieu* pour ceux auxquels Lui-même accorde de le goûter. Mais ce qui précède suffit pour mettre les lecteurs pieux sur la bonne voie.

(Suivent des détails relatifs à la disposition typographique du texte et du commentaire des Épîtres de St. Paul.)

Qu'on approuve ou qu'on critique ce que nous avons fait, peu importe ; car un esclave, à plus forte raison un esclave subalterne, ou, pour mieux dire, celui qui est moins qu'un esclave subalterne, ne s'inquiète point des éloges ou du blâme d'autrui, pourvu que son travail soit agréable au seul maître de tous et à son souverain maître à lui. Que Christ notre maître, et plus encore que notre maître et souverain maître, daigne donc agréer notre œuvre !

Il est peut-être quelques personnes qui s'étonneront de ce que nous avons osé ajouter à la version de Jérôme le sens du texte grec ; elles regarderont cela comme une innovation excessive, et elles nous accuseront, elles nous condamneront même pour notre témérité et notre audace. Nous ne saurions leur en vouloir, car

elles auraient raison, si la chose était telle qu'elles se la représentent et qu'on l'a déjà représentée à bon nombre de gens. Mais elles nous excuseront sans doute, quand elles reconnaîtront que nous n'avons rien osé changer à la version de St. Jérôme, mais bien à l'édition vulgaire qui existait longtemps avant Jérôme, ce bienheureux luminaire de l'Église, et que lui-même blâme, critique et reprend, en l'appelant l'ancienne et vulgaire édition.

Très-saint Évêque, en retour des innombrables bienfaits dont vous m'avez depuis longtemps comblé et dont vous me comblez encore tous les jours, en retour de l'assistance particulière que vous m'accordez pour mes études, je ne puis vous offrir autre chose, vous rendre aucun autre service, que de vous proclamer en tous lieux mon unique bienfaiteur. Daignez néanmoins agréer ces prémices de mon travail sur le bienheureux Paul, qui ont reçu la bénédiction divine, et que j'offre d'abord à Dieu, puis à vous, son ministre sacré, à vous son vicaire, non comme un don qui vienne de moi, mais comme une offrande faite à Dieu. Accordez à Paul l'hospitalité, accueillez le héraut de Christ, l'ambassadeur de Christ qui porte la vie à tous les peuples, l'orateur surhumain. Celui dont vous déploriez naguère la trop longue absence, recevez-le maintenant qu'il se présente à vous. Si vous lui donnez une place dans le trésor sacré de votre cœur, si vous l'y conservez, si vous le méditez, le digérez, il vous conduira certainement sur le sentier de la vraie félicité, dont vous pourrez enfin jouir avec une allégresse spirituelle sans limites. Puisse-t-elle vous être accordée par la grâce de Christ, le Seigneur du ciel et de la terre, qui seule procure le vrai bonheur ! C'est ce que les pieuses études comprises dans ce volume pourront vous aider à mieux comprendre, si tant est que vous ayez besoin d'assistance à cet égard, et que vous ne soyez pas au contraire suffisamment et richement pourvu, par les grâces nombreuses que Dieu vous accorde, de tout ce qui vous est nécessaire. Souvenez-vous donc toujours d'être ce que vous êtes, je veux dire un astre sans pareil dans le ciel du clergé, vous que Dieu a revêtu de dons surnaturels aussi rares qu'infinis. Salut, l'honneur des Évêques !

(A la fin de l'ouvrage, au folio 262, on lit l'inscription suivante :)

Cet ouvrage illuminé par Christ, qui brille partout, quoiqu'on ne l'aperçoive pas, a été terminé dans le couvent de St-Germain près de Paris, l'an de Christ, vie de l'auteur, mil cinq cent douze, et, la même année, aux environs de l'anniversaire du jour où le

Seigneur est né de la très-Sainte Vierge, il est sorti des presses d'Henri Estienne.

xv Décembre 1512<sup>3</sup>.

## 2

JEAN REUCHLIN de Pforzheim à Le Fèvre d'Étaples.  
De Stuttgart, 31 août 1513.

Bulæus. Hist. Universitatis Parisiensis. Paris, 1673, in-folio.  
T. VI. p. 61.

**SOMMAIRE.** Assuré par vos livres de l'amitié dont vous m'honorez, je voudrais consacrer ma première lettre à des nouvelles agréables plutôt qu'au récit de mes chagrins, mais les circonstances en ont décidé autrement. Bien que je me sois toujours étudie à ne blesser personne, je suis aux prises, depuis deux ans, avec d'implacables ennemis, *les théologiens de Cologne*. Mon tour est venu d'être déchiré par eux. Serait-ce pour avoir, le premier, enseigné l'hébreu et le grec en Allemagne, comme vous avez été le premier à remettre en lumière la philosophie d'Aristote? Ma renommée offusquait l'orgueil de ces Barbares, qui craignent que la jeune génération ne méprise bientôt leur science vieillie. Aussi n'ont-ils pas reculé devant le chef-d'œuvre de calomnie que vous fera connaître ma *Défense*.

Vous vous étonnerez peut-être qu'un philosophe ait pu prendre des injures tellement au sérieux et les réfuter avec une pareille vivacité. On peut subir la mort, jamais le déshonneur. Ma Défense devait être virile, simple, modérée, mais irréprochable dans ses arguments. A l'exemple de mes adversaires, j'ai recouru à la publicité, non pour me venger, mais pour me défendre.

Je vous écris ces choses dans le but d'adoucir mes chagrins. Si mes adversaires

<sup>3</sup> Voici la description du titre de cette 1<sup>re</sup> édition : « CONTENTA. » Au-dessous, la colombe sacrée dominant le mot CHRISTVS enfermé dans un cercle. Plus bas, deux autres cercles plus grands. Dans celui de gauche on lit : « Vivo ego, jam non ego : vivit vero in me CHRISTVS. quod autem nunc vivo in carne : in fide vivo filii dei. » Dans celui de droite : « Domini nostri IHESV CHRISTI longanimitatem : salutem arbitramini. Sicut et dilectus frater noster Paulus : secundum datam sibi gratiam scripsit vobis. » Au-dessous, dans un encadrement en carré long : « Epistola ad Rhomanos. Epistola prima ad Corinthios.... etc. ad has 14 : adjecta intelligentia ex Græco. Epistola ad Laodicenses. Epistolæ ad Senecam sex. Commentariorum libri quatuordecim. Linus de passione Petri et Pauli. » A droite et à gauche de l'encadrement, St. Paul tenant un glaive, St. Pierre une clef, sont debout, les yeux levés vers la colombe, entourée de rayons qui descendent sur la tête des deux Apôtres. Le nom de Le Fèvre ne paraît qu'au verso du titre, en tête de la dédicace à Briçonnet.

s'adressent aux éminents théologiens de Paris, pour m'accuser d'arrogance, de légèreté ou d'erreur, veuillez leur présenter ma Défense. J'espère que, grâce à votre empressement, ils ne me refuseront pas une consolation fraternelle, à moi qui suis un ancien élève de l'Université de Paris.

Joannes Reuchlinus Phorcensis <sup>1</sup> LL. Doctor Jacobo Fabro Stapulensi apud Parisios S. P. D.

Cùm de libris tuis, Faberrime Fabri, in omni orbis terrarum spatio radiantibus supra modum, perspectus mihi sit verus ille amor erga me tuus haud vulgaris, neque popularis, ut qui ab animo constante ac nobili Philosophicoque proficiscatur<sup>2</sup>, mallem certè jucundioribus

<sup>1</sup> *Jean Reuchlin* (auquel était aussi donné le nom de *Capnion* et plus rarement celui de *Fumulus*), philologue, jurisconsulte et diplomate, né en 1455 à Pforzheim dans le margraviat de Bade, avait mérité par ses excellents travaux scientifiques et par l'impulsion qu'il sut donner aux bonnes études, d'être appelé *l'œil de l'Allemagne*. Il était aussi fort considéré en France et en Italie. A la suite de plusieurs voyages et d'ambassades importantes que lui avait confiées le duc de Wurtemberg, il s'était fixé en 1502 à Stuttgart, comme membre du tribunal suprême de la Ligue de Souabe. L'empereur Maximilien I<sup>er</sup> lui avait donné les marques d'estime les plus flatteuses. Tous les savants de l'Allemagne le regardaient comme leur père et leur protecteur. En revanche, les ennemis des lumières n'attendaient qu'une occasion pour se déchaîner contre lui. Elle se présenta en 1510, et donna lieu à une longue querelle théologique dont nous rappellerons dans une note suivante l'origine et les incidents principaux.

<sup>2</sup> Une lettre de *Beatus Rhenanus*, dont nous citerons quelques fragments, explique l'allusion que fait ici Reuchlin aux livres de Le Fèvre. Cette lettre est datée de Schelestadt, le 10 novembre 1509.

« Beatus Rhenanus Selistatinus Joanni Capnioni Phorcensi S. P. D.

« *Jacobus Faber Stapulensis*, vir ex omni ævo incomparabilis omniumque disciplinarum uberrimus fons, qui philosophiam nimio situ squalentem et suo viduatam splendore ita illustravit, ut *Hermolao Barbaro* et *Argyropoulo* Byzantio, *præceptoribus* (quod quodam loco adnotasti) *olim tuis* \*, longè plus nitoris attulerit, ....— is, inquam, celeberrimus vir, cum ego apud *Parisios* philosophiæ studiorum assecla degere, mihi opidd familiaris fuit; quo factum est, ut et in *Germaniam* reverso mihi, de rebus suis nonnunquam scripserit.... Is de te ita honorificam mentionem facit, ut libeat ejus hic verba recensere, quum de supersancto regis nostri et Servatoris nomine loquitur, inquietis : « Illud idem scripsit *Mirandula*, et de eodem librum « edidit elegantissimus et sine controversia inter *Suevos* doctissimus *Joan-*

\* M. Graf ne s'est pas trompé en supposant (p. 6 de sa Biographie de Le Fèvre), qu'il y avait une erreur dans la citation que fait de ce passage Bulaeus (César Égasse du Boulay). En effet celui-ci remplace par *suis* le *tuis* des éditions originales. Ce dernier texte ne prouve donc rien relativement à un voyage que *Le Fèvre* aurait fait en Italie, avant l'année 1486, pour y entendre les leçons d'*Argyropoulos*.

nunciis litterarum commercia tecum cœpisse, qui sine tuo colloquio vitam mihi sæpe putavi esse acerbiorum. Nunc quia hæc omnium rerum vicissitudo est, saltem te meis molestis alloquar, qui diebus tranquillioribus nequivi. Ego enim quamvis ἐξ ἀπαλῶν βίβλων et ab incunabulis mecum constituissem prodesse omnibus, lædere neminem, et ita me gesserim ad hos usque senectæ accessus erga omnes doctos et in omnem cœtum cujusque generis Philosophantium, ut merita laude nullum defraudaverim, neque loquendo, neque scribendo, vel versu vel oratione solutâ (nec enim invectivas unquam conscripsi, neque dentatos lambos in alicujus nominis hominem lusi, sed magis omni ætati et omnibus Ordinibus, quod suum erat virtutis præmium detuli), tamen hoc jam biennio contra me nova pestis adest, cui nec virtute resisti, nec sermonum telis armisque potest. « Pulmonibus errat ignis edax imis, » ut ait Ovidius.

Ea contagio cœpit in *Agrippina Colonia*, ubi est quædam hominum species inhumanissimorum : Theologi vocantur <sup>3</sup>. Neminem

· *nes Capnion*, cujus paulo ante meminimus, quem quidem libellum ab illo « divino. benedicto et mirando nomine, *de Verbo mirifico* nuncupavit » Hactenus *Faber*. Quin aliis in locis Reuchlinianorum respondimentorum (sic enim nominat) sæpe meminit.

« Vides igitur quanti te faciat *Faber*, quantaque honoris præfatione de te loquatur. Memini ego ex ejus ore non semel audire : « Doctus est reverà is qui se *Fumulum* appellat. » (Illustrium virorum Epistolæ.... ad Joannem Reuchlinum. (s. a.) Thomas Anselmi Badensis typographus. In-4<sup>o</sup>.)

<sup>3</sup> Un Juif baptisé, *Jean Pfefferkorn*, ami du grand inquisiteur *Hochstraten* et des théologiens de Cologne, mais persécuteur acharné de ses anciens coreligionnaires, avait obtenu de l'Empereur, en 1509, un édit qui ordonnait de brûler tous les livres hébreux contenant quelque chose de contraire à la foi chrétienne. Invité par Maximilien à donner son opinion sur l'opportunité de cet édit, Reuchlin signala franchement le tort qu'on faisait aux Juifs en les dépouillant de leurs livres scientifiques. « Lisons-les, au lieu de les détruire, ajoutait-il; nous aurons ainsi le moyen de les réfuter. » Cette consultation était datée du 6 octobre 1510. Pfefferkorn qui s'en était procuré une copie, publia, en mars 1511, un livre intitulé *Handspiegel* (*Speculum manuale*), où il accusait Reuchlin de s'être vendu aux Juifs. Réplique de Reuchlin dans son *Augenspiegel* (*Speculum oculare*), et bientôt après, immixtion de la Faculté de Théologie de Cologne dans cette querelle privée. Elle fit parvenir à Reuchlin (janvier 1512) une liste de quelques-unes de ses thèses « qui sentaient l'hérésie, » avec injonction de les expliquer ou de se rétracter au plus tôt. Le savant humaniste obéit, mais, au lieu d'une rétractation, ce fut une apologie qu'il envoya aux théologiens de Cologne. Ils chargèrent alors un dominicain, *Arnold de Tongres*, de publier, avec une réfutation, les « *Articles suspects de Judaïsme, extraits du livre de Reuch-*

doctum extra se putant, et Ecclesiæ sibi videntur columnæ esse. Ab his cum multi ante hæc tempora, tum proximis annis lumen quoddam Juris, *Petrus Ravennas*<sup>4</sup>, ignavissimè taxatus est; lacesciti sunt deinde ab ejus ordinis quibusdam Jurisconsulti quamplures, et tum omnes Poëtæ. Demum ad me ventum est, prorsus innocentem hominem, ut nomini meo et bonæ famæ sordes aspergerent. Forte inter alia, quòd me viderent hac ætate in Germaniam semina Hebraicarum litterarum, quanquam gratuitò quidem sine præmio et absque spe lucri, jecisse, sicut tu, Philosophissime Faber, Aristotelia primus omnium cadentia restaurasti. Quodque non ignorarent me ante omnes, annis citra quadraginta, rursus *Alemanniæ* Scholam græca elementa docuisse, quæ ipse ego quondam in vestra *Gallia*, ex discipulis *Gregorii Tiphernatis*<sup>5</sup>, adulescens *Parisiis* acceperam, anno Domini 1473, quo in tempore illic et *Joannem*

*lin.* » Celui-ci y était signalé comme un ennemi de la foi chrétienne. Reuchlin lança à son tour sa « *Défense contre mes calomniateurs de Cologne*, » datée du 1<sup>er</sup> mai 1513. Mais il s'aperçut bientôt qu'en s'attaquant à un membre de l'ordre monastique le plus puissant, il avait amassé des charbons ardents sur sa propre tête. Il sollicita alors et obtint en peu de temps une foule d'auxiliaires dévoués. Toute l'Europe lettrée se partagea en deux camps : celui des *Reuchlinistes* et celui des *Obscurantins*.

Dans cette levée de boucliers, il ne s'agissait pas seulement de Reuchlin, mais des sciences et des lettres que ses ennemis voulaient discréditer dans sa personne. En voyant une foule d'ecclésiastiques ligués avec ces professeurs et ces orgueilleux moines qui avaient cru pouvoir imposer silence au premier savant de l'Allemagne par ce seul mot « rétractez-vous, » toute la génération éclairée dut se demander : Pourquoi le clergé redoute-t-il si fort la science unie à la religion ? Serait-on dispensé de persuader et de convaincre ses contradicteurs, quand on est chargé du gouvernement des âmes ? L'autorité de l'Église a-t-elle une source divine, ou n'est-elle qu'une prétention dépourvue de titres, une tyrannie fondée sur l'habitude ? Ces questions et bien d'autres ne pouvaient plus être supprimées : le monde se sentait mûr pour les discuter. Tous les savants éprouvaient alors un sentiment qui n'avait jamais été aussi vif, celui de leur solidarité mutuelle. « *Si vinces, nos tecum vicimus* » disait *Le Fèvre* à Reuchlin (Lettre du 30 août 1514). De là une communication plus fréquente des idées, une communauté d'espérances qui prêtait de nouvelles forces au libre examen. Telle est, nous semble-t-il, la signification de cette lutte théologique des Reuchlinistes et des Obscurantins, véritable combat d'avant-garde, qui faisait déjà pressentir la Réformation. (Voyez Biographie Univ. art. Reuchlin. — *Bulæus*, op. cit. T. VI, p. 52 et sqq.)

<sup>4</sup> « Quis ignorat, hos esse illos Magistros... qui *Petrum Ravennatem*, celeberrimum juris doctorem, urbe exegerunt? » (*Agrippæ Opp. Pars II*, p. 778.)

<sup>5</sup> *Grégoire de Tiphérne*, élève du savant grec *Chrysoloras*, était venu d'Italie à Paris en 1458.

*Lapidanum*<sup>6</sup> Theologiæ Doctorem in Grammaticis ad Sorbonam, et *Guillelmum Tardivum*<sup>7</sup> Aniciensem in vico S. Genovefæ, et *Robertum Gaguinum*<sup>8</sup> apud Mathurinos in Rethoricis præceptores audiui, cum essem è familia Marchionis *Friderici Principis Badensis*, nunc Episcopi Trajectensis, συμφοιτητής. Demum post aliquot annos è *Suevia* rediens ad *Parisios*, *Georgium Hermonymum*<sup>9</sup> Spartiatem Græcè docentem assecutus sum.

Cumque optimarum litterarum studiosi nostrates omnes confiteantur se Græca et Hebraïca, me autore primario, didicisse, non potuit adversariorum Barbarorum mera superbia æquo animo ferre tanta meæ famæ præconia, persæpe formidantium quòd ornatoribus doctrinis imbuta posteritas puerilia studia et aniles disciplinas, quæ jam diu in nostra consuetudine versantur, contemnat. Quare adversum me hoc calumniarum facinus ausi sunt nefandum et abominabile, cujus seriem ex mea Defensione<sup>10</sup> intelliges, quam tibi viro doctissimo, et quod pluris faciam, amicissimo, cum istis præsentibus nunc mitto, ut tecum reputes quid intentatum improbi Timones linquant.

Mirabere fortassis institutum meum, quod tam acriter et seriò injurias repulerim, perinde atque ab officio Philosophiæ alienum quam profitear. Sed si animo perpendas quando sit Philosopho appetenda, et quando fugienda defensio, non tam laudabis rectè *Socratis* negligentiam coram *Atheniensibus*, quàm coram illis *Gymnosophistis Apollonii* diligentiam. Ille defendi noluit, et ad accusa-

<sup>6</sup> *Jean Heynlin*, surnommé *zum Stein* (en latin *Jo. à Lapide*), originaire de Bâle, reçut le grade de maître ès arts dans l'université de Paris, et y enseigna pendant quelques années la grammaire et la théologie. Plusieurs de ses élèves le suivirent à Bâle, où, dès l'année 1474, il exerça concurremment la charge de prédicateur et celle de professeur de philosophie. Écrivain assez fécond, estimé de ses contemporains comme un homme pieux, savant et zélé protecteur des études, Heynlin eut encore l'honneur d'organiser, en 1477, l'université récemment fondée de Tubingue.

<sup>7</sup> *Guillaume Tardif*, né vers 1440 au Puy en Vélai, professeur de rhétorique au collège de Navarre, à Paris.

<sup>8</sup> *Robert Gaguin*, né à Colline près d'Arras, général de l'Ordre de la Ste-Trinité, commença à professer la rhétorique à Paris en 1463. Employé sous trois souverains comme ambassadeur, il est plus connu par son *Compendium super Francorum gestis* que par ses Harangues et ses poésies latines. Il mourut en 1501.

<sup>9</sup> *George Hermonyme* est, dit-on, le premier Grec de naissance qui ait enseigné en France la langue grecque.

<sup>10</sup> *Jo. Reuchlini Defensio* contra calumniatores suos Colonienses. Tubingæ, 1513, in-4°.

tionem *Melitum* se inscribentem contempsit; *Anytum* advocatum despexit; *Lyconem* causidicum derisit; iudices ipsos ipse condemnavit. Lictoribus corpus præbuit, quod erat multis corporibus inferius; animam autem non præbuit, quæ erat omnibus Atheniensibus superior. Scribit hæc, ut nosti, *Maximus Tyrius* Platonius in Quæstione: • Num Socrates se non defendendo bene fecerit? • Hic verò contra falsos delatores suos *Euphratem* et *Thrasymbulum*, coram *Thespesione* Gymnosophistarum Principe, tam pugnanter et tam mordaci oratione se defendit, ut nihil gravius, nihil acerbius: quam tu orationem, arbitror, legisti apud *Philostratum* lib. 6.

Horum exemplo summorum Philosophorum monemur, cum famæ periculum est, impatienter defendendum esse Philosopho: at cum de vita certatur, fortasse non adeò. Moriendum enim semel, infamiam patiendum nunquam. Ea propter haud muliebriter dicendum mihi erat, nec ornatius aut liberius quàm simplex oratio veritatis ferebat, quia expurgare me tantum volui, ut fortem decet, non disertè sed viriliter, servato moderamine cum inculcata tutela, qui armis non aliis quàm scriptura usus sum, pariter ut adversarii, et modo chalcographico, ut iidem ipsi, et confestim ac incontinen-ter mox atque fieri potuit, dum essent in flagranti crimine, librosque jam diffamatorios ubique venum circumducerent, et famam meam sine fine turbarent, iterumque percussuri gladium stringerent. Quo præsumitur justè ab universis ratione utentibus, me omnia fecisse defendendi animo et repellendæ solùm infamiæ, nullâ ultionis causâ, qui et *Apologiam* Judici meo Romanorum Imperatori, die post impressionem proximo, de manu in manum obtuli, petens ut innocentiam meam audiret et secundiore me famâ exornaret; quod et fecit per publicum Decretum, et non tantum id potuit, verùm etiam facere debuit.

Hæc ad te scribo, amice, quo levare molestias mihi sentio, cum habeam, cui quod me gravat, impertiar. Mitto etiam illam eandem Defensionem meam, ut si adversarii apud eminentissimos Theologiæ Professores Parisienses, viros eximios et mihi quoque scholastico Parisiensi quàm observandissimos, me accusaverint insolentiæ aut temeritatis, vel, ut ante solebant, infidelitatis, tu illis Defensionem meam porrigas, ut lectis nostris me cognoscant usquequaque innocentem, nec ullo Sirenarum modulo tam dulciter incantentur, ut diffamationes inimicorum meorum quovis actu adjuvent. Sanè plurimum de te mihi spei est, cum laudatissimo Theologorum Collegio tam diligenter meo nomine agas, ut aliquam



saltem consolationem fraternam mihi suo confratri et ejusdem  
Universitatis Parisiensis membro, celeriter mittant. . . . .  
Ex Stutgardia Sueviæ, ad circiter pridie Kal. Septemb. an. 1513.

## 3

LE FÈVRE D'ÉTAPLES à Jean Reuchlin.  
De Paris, 30 août (1514).

Friedländer. Beiträge zur Reformationsgeschichte. Berlin, 1837,  
in-8; d'après le manuscrit autographe de la Bibl. royale de  
Berlin, mscr. lat. fol. 239.

SOMMAIRE. J'ai le chagrin de vous annoncer que, malgré les lettres du Duc et les vôtres, malgré les pièces à l'appui que vous avez envoyées et l'assistance courageuse que plusieurs docteurs éclairés vous ont prêtée, la Sorbonne vient de se prononcer contre vous. Un appel à l'Université n'a pas été possible. Ne vous découragez pas cependant: la sentence de la Faculté est purement scientifique, et ne vous fera guère de tort. Continuez à insister, pour que la cause se plaide devant vos juges naturels. Si vous êtes victorieux, nous le serons avec vous, et nos théologiens finiront par rougir de leur jugement passionné. Veillez toutefois à ce que Rome ne décide pas sur les pièces présentées par vos adversaires, ni sur un livre en langue allemande, comme celui que vous avez envoyé à Paris.

Non sine animi mœrore ad te scribo, eminentissime doctor. Ex scriptis *Coloniensium* Theologi nostri definitionem suam qualem-  
cunque dederunt<sup>1</sup>, et quamquam literæ Sereniss. Ducis et tuæ<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Reuchlin, cité à Mayence devant le tribunal de l'Inquisition présidé par Hochstraten, en avait appelé au pape Léon X (septembre 1513) Celui-ci remit le jugement de l'affaire à l'évêque de Spire, qui, par sentence du 14 avril 1514, libéra Reuchlin de l'accusation d'hérésie, et condamna Hochstraten à payer les frais du procès, sous peine d'être excommunié. Le grand-inquisiteur en appela à Rome. Sans attendre le résultat de cet appel, les théologiens de Cologne brûlèrent publiquement le livre de Reuchlin, comme hérétique, et sollicitèrent l'approbation des Facultés de théologie d'Erfurt, de Mayence, de Louvain et de Paris. La présente lettre de Le Fèvre nous fait connaître les efforts qui furent tentés, mais inutilement, pour amener la Sorbonne à se prononcer en faveur de Reuchlin. Après un examen qui n'exigea pas moins de 47 séances, la Faculté de Paris adhéra, le 2 août 1514, à la censure des théologiens de Cologne. (Crevier. Université de Paris, V, 93.)

<sup>2</sup> Il veut parler des lettres du duc Ulrich de Wurtemberg et de Reuchlin, datées toutes deux de Stuttgart, le 20 juin 1514. Le duc exhortait la Sorbonne à ne pas intervenir dans une question qu'on devait considérer

et cætera adminicula, quæ misisti, Facultati theologicæ exhibita fuere, illa tamen omnia perparum profuerunt, licet etiam semper habueris in congregationibus doctorum eximios et gravissimos Patres, *Cancellarium Parisiensem*<sup>3</sup>, *Pœnitentiarium*<sup>4</sup>, *G. Castalium*<sup>5</sup> *Archidiaconum Thuronensem*, *Martialem Masurium*<sup>6</sup>, et nonnullos alios doctores theologos, qui puriores erant et saniore judicio, tibi faventes et pro te certantes viriliter; turba tamen multitudine vicit. Itaque expedierunt *Coloniensibus* quæ petierant.

comme définitivement réglée, par suite de la délégation que le pape avait faite à l'évêque de Spire (Voyez note 1 et le N° 2, note 3). Reuchlin, de son côté, envoyait avec les pièces du procès un résumé historique de toute l'affaire, et suppliait l'Université, dont il était l'élève, de ne pas se joindre à ses ennemis (Bulæus, t. VI, p. 63 et 65).

<sup>3</sup> Manière abrégée de désigner le chancelier de l'église et de l'université de Paris. La charge était alors remplie par *Godefroi Boussard*, ancien régent au collège de Navarre.

<sup>4</sup> On appelait ordinairement *pénitencier de l'église de Paris*, ou de *l'évêque de Paris*, le prêtre chargé d'accompagner les condamnés au supplice. Le mot *pœnitentiarius* désignant aussi un confesseur, il est plus probable qu'il s'agit ici du confesseur du roi, c'est-à-dire de *Guillaume Petit* (ou *Parvi*). L'opinion généralement reçue que ce dernier était partisan des Obscurantins reposerait alors sur une méprise de Reuchlin. (Voyez note 6, à la fin.)

<sup>5</sup> *Guillaume Chastel* (en latin *Castellus* ou *Castalius*), né à Tours, a publié des poésies latines sur des sujets bien différents : « De judicio extremo Carmen, » et « Carmen de stultis mulierum votis. » Son « *Dialogus in Jacobi Fabri Stapulensis laudem* » fournirait peut-être quelques détails précieux sur la vie si peu connue de *Le Fèvre*.

<sup>6</sup> *Martial Mazurier*, natif de Limoges, est le seul des quatre personnages mentionnés ici par *Le Fèvre* qui ait figuré dans les premières luttes de la Réformation. On le retrouve plus tard à Meaux, chez l'évêque Briçonnet. — En dehors de la Sorbonne, Reuchlin trouva un auxiliaire inattendu dans *Guillaume Cop*, savant Bâlois fixé depuis assez longtemps à Paris et premier médecin du roi. Louis XII lui ayant demandé s'il connaissait ce Reuchlin si maltraité par les députés de Cologne présents à la cour, Cop répondit sans hésiter : « Il y a 40 ans que je ne l'ai vu ; mais je sais par mon précepteur, J. Heberling de Gemund, ancien élève de Reuchlin à Bâle, qu'on tenait son maître pour un savant de premier ordre, et que depuis cette époque que Reuchlin s'est consacré sans relâche aux bonnes lettres, comme le prouvent ses nombreux ouvrages pleins d'érudition. » Un évêque qui assistait à cet entretien (c'était peut-être l'évêque de Paris, *Étienne de Poncher*), ne trouva pas d'autre réplique que celle-ci : « Vous aussi, vous judaïsiez comme Reuchlin. » (Lettre de Cop à Reuchlin, 25 août 1514. Bulæus, l. cit.) Le savant de Pforzheim remercia chaudement de cette marque d'amitié celui qu'il appelait « le petit-fils de ses leçons ; » mais il commit probablement une méprise en attribuant à Guill. Petit « *pœnitentiarius regius* » la fâcheuse influence exercée sur Louis XII par l'évêque.

Unum tamen amicos tuos solatur, quod speramus, hanc theologorum determinationem, cum solùm sit scholastica, perparum rei tuæ aut nihil obfuturam. Quod Deus ita fore velit, omnes precamur. Quapropter te rogamus bono esse animo, et ut fortiter velis causam tuam coram propriis iudicibus agi curare. *Si vinces, nos tecum vicimus*. Justum incuties theologis ruborem, qui fuerint ad iudicandum tam præcipites, faciesque ut resipiscant et sint in futuro cautiores. Unum tamen vide, ne ex scriptis et interpretatione illa *Coloniensium*, ferant *Rhomæ* sententiam<sup>7</sup>. Nam si *Speculum oculare*<sup>8</sup> fideliter interpretatum, roboratum et auctoratum sufficienter misisses, ut vulgare<sup>9</sup> misisti, forte theologi nostri mutassent sententiam.

Verùm et theologi nostri, maximè qui volebant *Coloniensibus* ex iis quæ exhibuerant<sup>10</sup> favere, summopere timebant breve pontificium. Ideo acceleraverunt suam sententiam, de qua non potuit ad universitatem provocari, quia nullus habuit procuratorium; res tamen tentata fuit, sed frustrata.

*Matthæus*<sup>11</sup>, præsentium tabellarius, tunc aberat, et nullus fuit, per quem te ilicò facerem certiorum; neque hac de causa ad te nunc misissem *Matthæum*, cum non tempestivè rediisset, nisi ob alias causas repetere patriam statuisset. *De munusculis tuis*, quantascunque possum gratias habeo. Si intelligam res tuas bene agi, recte

<sup>7</sup> La position de la cour de Rome était assez embarrassante. Léon X protégeait les lettres et estimait Reuchlin. D'un autre côté, il craignait de mécontenter les Dominicains. Ceux-ci avaient d'abord triomphé en recevant la sentence de Paris; mais, en apprenant que le pape venait de nommer une commission présidée par un cardinal ami des lettres, ils s'abandonnèrent aux transports de la plus risible fureur, menaçant publiquement la cour de Rome d'exciter un nouveau schisme et d'en appeler au futur concile, si la sentence de Spire était confirmée. (Voyez la lettre de Buschius à Reuchlin. Bulaeus, VI, 68.) Léon X se tira d'embarras par un faux-fuyant: il laissa traîner l'affaire, puis en ajourna indéfiniment la décision (20 juillet 1516).

<sup>8</sup> Voyez le N° 2, note 3.

<sup>9</sup> Le livre de Reuchlin n'avait pas été publié en latin, mais en allemand, sous le titre de *Augenspiegel*. Une lettre écrite de Rome parle de deux traductions latines de cet ouvrage, que les juges réclamèrent des parties. Celle des Reuchlinistes fut choisie comme la plus fidèle (Bulaeus, VI, p. 73).

<sup>10</sup> Dans sa lettre du 20 juin, Reuchlin accuse ses ennemis d'avoir présenté à la Sorbonne un exemplaire tronqué et mutilé de son *Speculum*.

<sup>11</sup> C'est peut-être le même personnage que le savant *Matthæus Adrianus, ami de Reuchlin*, qui enseigna l'hébreu à Louvain dès la fin de l'année 1517. (Voyez les lettres d'Érasme à Budé et à Lupset, 26 octobre 1517, et au comte de Neuenar, 30 novembre 1517. *Erasmii Opp.* Édition Le Clerc, t. III, p. 1637, 1638, et 1644.)

valebo et amici tui omnes. Vale feliciter et diu vive omnibus doctis et bonis. Parisiis. Tertio Cal. Septembris.

Quàm maxime potest tuus et semper tuus

JACOBUS FABER.

(*Inscriptio* :) Consultissimo legum doctori, viro venerandissimo ac doctissimo Jo. Reuchlin, D<sup>no</sup> præceptori suo. Stutgardiaë.

#### 4

### LE FÈVRE D'ÉTAPLES à Érasme de Rotterdam. De Paris, 23 octobre (1514).

Erasmi Opera, ed. Le Clerc. Lugd. Batavorum, 1703, in-folio.  
T. III (Epistolæ), p. 1812.

SOMMAIRE. J'ai appris avec plaisir que vous vous fixez en *Allemagne*, près de vos imprimeurs. C'est votre amour pour les lettres qui vous porte irrésistiblement à répandre au loin les trésors de votre science; aussi *Érasme* est-il admiré, aimé, honoré de tous les hommes de bien, de tous les lettrés.

Erasmio Roterodamo Jacobus Faber S.

Heri circa crepusculum noctis, præsentium tabellarius me convenit, et nomine tuo dixit salutem : quæ non nisi gratissima esse potuit, sed eò uberiore lætitia animum meum opplevit, quò te intellexi, in *Germania* <sup>1</sup> inter typographos versari. Publica enim utilitas (ut continuò concepi) et literarum feliciter propagandarum amor, te *Britannos* deserere suasit <sup>2</sup>, et nobis quidem oppidò quàm optabiliter ac utiliter ! Quid enim aliud faceres, qui plenus es omnium bonarum literarum, nisi non tibi sed utilitati publicæ eas studiis ac studiosis propagares, imitator publici solis ? Sic enim mundi sol candidæ lucis plenissimus non intra se illam occultit, sed omnibus mortalium oculis, non suo sed illorum usu, manifestat

<sup>1</sup> Érasme était depuis environ deux mois à Bâle, où il avait déjà séjourné en décembre 1513.

<sup>2</sup> Érasme avait fait plusieurs séjours en Angleterre pendant qu'il préparait son édition du Nouveau Testament.

ac ingerit. *Quis non suspiciat, amet, colat Erasmus ? Nemo non, qui bonus et literatus fuerit* <sup>3</sup>.

Ergo qui prorogat vitas, fila vitæ tuæ faciat quàm maximè longæva, ut merita meritis diutius cumulans, serus ad feliciora regna, de toto quàm optime meritis mundo, transeas : non solum gloriæ famam posteris relinquens, sed vitam jam cum superis vivens heroicam ! Vale felix, et vive nobis et nostro seculo, et ama te colentem et amantem. Ex cœnobio divi Germani, juxta Lutetiam Parisiorum, X. Calend. Novemb. (1514) <sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Ces paroles de Le Fèvre étaient non pas un compliment, mais l'expression vraie du sentiment général ; tous les amis des bonnes études célébraient alors Érasme comme « le phénix de son siècle et le bienfaiteur de ses contemporains. » Après s'être nourri des modèles de l'antiquité, il s'était tourné vers les Pères de l'Église, et ceux-ci l'avaient conduit à l'étude de l'Écriture sainte. Le premier fruit de ce retour aux sources de la vérité avait été son *Manuel du soldat chrétien* (1509), où il enseigne que Jésus-Christ est le centre et le but de toute la vie chrétienne, « qu'il ne faut chercher dans la Bible qu'une seule chose, Jésus-Christ. »

Mais ce n'était pas seulement par son génie qu'Érasme s'était acquis une si grande renommée. L'homme ne paraissait pas en lui inférieur à l'écrivain. « Il possédait à un degré rare le don d'attirer les esprits les plus divers, de tirer parti de tous les éléments, d'aller chercher chacun sur son propre terrain et d'exercer son empire en quelque sorte sans qu'on s'en doutât... Il était fort aimable, et comme il aimait la louange, il la distribuait largement et excellait à relever ses amis à leurs propres yeux ; aussi était-il l'objet d'un dévouement qui allait presque jusqu'à l'adoration. » (J.-J. Herzog. *Vie d'Ecolampade*, trad. par A. de Mestral. Neuchâtel, 1848, p. 46). Érasme jouit quelques années encore de cette royauté intellectuelle que lui décernaient tous les esprits éclairés, mais elle perdit beaucoup de son prestige, quand on vit le célèbre Hollandais hésiter entre son intérêt et ses principes et refuser de marcher plus avant dans la voie qu'il avait ouverte.

<sup>4</sup> Cette date nous paraît plus probable que celle de 1515 : Le Fèvre n'aurait pas tardé si longtemps à féliciter Érasme au sujet de son arrivée en Allemagne. (Voyez la note 1.) Peu de temps après avoir écrit cette lettre, Le Fèvre accompagna l'évêque Briçonnet dans le voyage que celui-ci fit chez son père, à Narbonne, et il assista à la mort du cardinal (14 décembre 1514). (Voyez le N° 1, note 1, et Graf. *Essai sur Lefèvre*, p. 13 et 57.)

## 5

JOSSE CLICHTOW, théologien de Paris, à l'évêque Gozthon.  
De Paris, l'an 1515.

Clichtovei Elucidatorium ecclesiasticum. Basileæ, 1517, in-folio.

(TRADUITE DU LATIN.)

SOMMAIRE. Donner aux ecclésiastiques l'intelligence des prières et des hymnes, que la plupart d'entre eux ne comprennent que très-imparfaitement, — rendre ainsi au culte son véritable caractère — tel est le but du livre que je vous dédie.

Au Révérend Père et Seigneur en Christ, Jean Gozthon de Zélesthe en Pannonie, Évêque très-digne de l'Église de Jawer et comte perpétuel du même lieu — Josse Clichtow<sup>1</sup> de Nieuport, Salut !

Le divin Psalmiste nous avertit, très-saint Prélat, de chanter avec sagesse les hymnes qui s'adressent à Dieu, en ne nous contentant pas de proférer des lèvres de simples mots, mais en réfléchissant, avec un esprit tourné vers le Seigneur, à leur vrai sens et à leur pieuse interprétation. Mais ce n'est pas seulement à la psalmodie

<sup>1</sup> *Josse Clichtow* ou *Clictou* (en latin *Jodocus Clichtoveus*), né à Nieuport en Flandre, environ l'an 1466, commença très-jeune encore à professer la philosophie à Paris, où il avait fait ses études. Le savant Bavaois *Jean d'Abensberg* (en latin *Aventinus*) qui suivait les cours de *Clichtow* et de *Le Fèvre d'Étaples*, en 1490, rapporte qu'il avait très-souvent entendu ces deux professeurs reprocher à Pierre Lombard, l'un des pères de la scolastique, d'avoir altéré la source de la philosophie divine en y faisant couler les ruisseaux bourbeux de ses *Questions*. Après avoir enseigné longtemps avec succès dans le collège du cardinal Le Moine et dans celui de Navarre, Clichtow se fit recevoir docteur en théologie (1506) et devint plus tard curé de l'église de St-Jaques à Tournay et chanoine de Chartres. Outre les nombreux ouvrages qu'il publia sur la théologie, la philosophie et certaines branches des mathématiques, il commenta la plupart des écrits philosophiques édités par Le Fèvre. Il jouissait, comme prédicateur, d'une certaine réputation. Ses sermons imprimés (1541) ne paraissent pas révéler clairement un *disciple de Le Fèvre d'Étaples*. Et cependant il dut exister entre les deux savants une communauté de sentiments religieux qui ne se bornait pas à leur aversion commune pour la scolastique; autrement les amis de Le Fèvre n'auraient pas dit plus tard : « *Clichtoveus olim noster!* » (Voyez Bulaeus, t. VI, et les ouvrages de Clichtow.)

et au chant sacré des Psaumes, que j'appliquerais cette règle ; il me semble qu'elle convient également à toute espèce de louanges rendues à Dieu et à toutes les prières qui lui sont adressées. Toutes les paroles employées à cet effet, doivent non-seulement être exactement et complètement proférées par les ministres de l'Église, mais elles doivent encore être sagement comprises, afin d'élever plus fortement vers Dieu l'âme de celui qui prie et de rendre avec plus de vérité les sentiments qui l'animent... En effet, si l'on ne comprend pas le sens des paroles qui s'adressent à Dieu, l'esprit de celui qui prie demeure le plus souvent oisif et il ne fait aucun effort pour s'élever vers le Seigneur. C'est alors que se réalise tout particulièrement ce que l'Éternel a dit par Ésaïe le prophète : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est bien éloigné de moi. » Quand il est mérité par les hommes d'église, ce reproche devient plus grave encore et plus sérieux...

Aussi Votre Paternité, enflammée de l'amour de la maison de Dieu, a dès longtemps porté ses pensées sur ce sujet, et déploré *qu'une si profonde ignorance se fût introduite dans l'Église de Dieu*, et que ceux qui sont employés à servir l'autel et à chanter les louanges divines, soient tombés dans une telle ineptie, *qu'il ne s'en trouve qu'un bien petit nombre qui comprennent exactement et complètement ce qu'ils lisent et ce qu'ils chantent*. Il en résulte que la plupart d'entre eux ont le cœur desséché, une âme froide comme la glace, et apportent dans l'accomplissement du ministère sacré une telle tiédeur, que, tandis que leurs lèvres murmurent les saints cantiques, leur cœur, où ne brûle plus l'ardeur de l'esprit divin, reste sans aucune intelligence des paroles qui sortent de leur bouche.

C'est pour chercher à suspendre et à corriger les effets de *cette redoutable maladie qui déjà s'étend au loin et a presque envahi la chrétienté tout entière* <sup>2</sup>... que vous m'avez instamment sollicité de

<sup>2</sup> Un théologien allemand fort considéré, *W.-F. Capiton* (voyez ci-dessous le N° 10, note 1), crut devoir compléter le tableau de l'état moral du clergé dans une dédicace du livre de Clichtow, adressée à l'évêque de Bâle, et dont nous reproduisons les passages les plus intéressants :

« Au Révérend Père et Seigneur en Christ, *Christophe de Utenheim*, Évêque de Bâle, son respecté Seigneur, — *Wolfgang Fabricius Capiton*, salut !

« Depuis deux ans que je remplis les fonctions de prédicateur dans le magnifique temple de Bâle, dont vous êtes le chef, ô révérend Père, je me suis souvent demandé d'où provenait *ce cortège innombrable de tous les vices qui a envahi le clergé*... Il ne manque pourtant pas d'évêques (et vous

donner une explication simple et facile des hymnes qui se chantent dans l'église aux heures canoniques, et d'apporter en même temps, dans le texte, les corrections qui sont devenues nécessaires.. Vaincu par les demandes répétées que vous m'avez faites, j'ai fini par me rendre à vos vœux... Je reconnais avec vous que c'est, en effet, le devoir le plus pressant du prêtre (dont je remplis, quoique indigne, le ministère), que d'éclairer ce qui regarde l'accomplissement des fonctions sacerdotales, et d'en délier, pour ainsi dire, les enveloppes et les nœuds. Et, puisque je me suis voué à l'enseignement public, je ne puis rien faire de plus utile que d'apprendre aux lévites de Dieu à comprendre ce qu'ils lisent... J'entre

êtes du nombre) qui se préoccupent sérieusement des intérêts de la piété et de la religion, *qui ressentent vivement toute injure faite à Christ*, qui sont remplis de douleur à la vue des crimes que commet une multitude insensée, et surtout de ceux que commettent les prêtres. Aussi chercherai-je ailleurs *la cause d'un si grand mal*. Je la trouve dans *l'ignorance grossière des choses saintes*, avec laquelle, nous autres lévites, appelés à desservir chaque jour le temple, nous portons le fardeau des mystères sacrés. Nous murmurons en courant, sans y attacher de sens et avec une incroyable froideur, les prières des heures canoniques. Nous n'avons pas la moindre idée, ni de la signification du sacrifice de la messe, ni de ce qui concerne le chant ecclésiastique. Rien ne nous est en quelque sorte plus étranger que ce qui nous est le plus familier.

« Il en résulte, qu'oubliant nos devoirs, nous tombons dans une corruption pire que celle des corrupteurs eux-mêmes. C'est pour chercher à remédier à ce mal que *Josse Clichtow*, célèbre théologien de *Paris*, a expliqué, avec autant de simplicité que d'à-propos, dans l'ouvrage que je vous présente, tout ce qui concerne l'office divin. Je ne doute pas, très-vigilant Prélat, que vous ne vous empressiez de mettre dans les mains de vos prêtres un ouvrage qui leur fera connaître le sens des mystères sacrés. De cette manière vous ouvrirez un nouvel accès à la piété, qui, après un long exil, rentrera au milieu du clergé, et, comme Antée, vous verrez la terre entière sous vos pieds. *Il n'est aucun homme que la lecture de ce livre n'amène à une possession plus complète de la religion de Christ*, pour ne rien dire de l'intelligence nouvelle qu'il acquerra par ce moyen. Chacun y trouvera un encouragement à faire son salut; chacun y puisera de bons motifs de mieux vivre. *Ce n'est pas que j'ose déjà concevoir pour notre siècle l'espérance d'un renouvellement entier*. Hélas! il n'y a encore que trop de gens décidés à mourir dans leur vieux train de vie, au milieu des excès de la débauche, des souillures de la simonie et d'un luxe effréné. Mais, du moins, ne serons-nous pas responsables de leur châtement, si nous multiplions les instances et les reproches, en temps et hors de temps.... Je vous salue en Christ-Jésus, très-révérend Prélat, et je prie le Seigneur de vous conserver longtemps en ce monde, pour travailler à la restauration de la piété et à la régénération des mœurs. De Bâle, le 3 des Ides d'Août (11 août) de l'an M. D. XVII. »



donc dans vos vues, qui sont tournées vers la plus grande gloire de Dieu et vers le salut de nos âmes, en concourant à *rendre plus digne de sa destination sainte le culte de l'Église.....* De Paris, l'an de l'incarnation du Verbe M. D. XV.

## 6

THOMAS GREY à Érasme de Rotterdam.  
De Paris, 5 août 1516.

Erasmi Epp. édit. Le Clerc, p. 1564.

SOMMAIRE <sup>1</sup>. Contraste entre la vie spirituelle de *Le Fèvre d'Étapes* et l'affaiblissement de ses facultés.

...Sane nullâ aliâ causâ tibi non rescribit [*Jac. Faber Stapulensis*] nisi quod nihil quicquam te dignum neque scribere, neque dictare possit ; te, inquam, summo amore prosequitur, te apud omnes prædicat, non solùm doctissimum, sed et diligentissimum, et quantum conjectura colligo, sincèrè te colit ; nam creberrimè te in caritate amplecti exoptat, et ut aliquoties à te sit reprehensus, haudquamquam id in malam accipit partem tanquam carnalis ; sed eam ob causam immortalè tibi habet gratiam, ceu verè spiritualis, asserens se nonnulla eorum jampridem notasse, atque imprimenda in animo habuisse, ni tu provinciam occupasses. Denique meque tua causa humanissime excipit, multum familiariter mecum colloquens ; sed *certè multum debilitatus tam vulgari sermone, quàm doctrina*, usque adeò ut vix quippiam dubii enucleare possit. Multa eum rogavi, sed parum ad rem respondit, ac sæpius discipulum quendam *Franciscum*<sup>2</sup> interrogat sed nondum satis maturum : verùm *quò propius morti carnis accedit, hoc magis spiritui vivit*<sup>3</sup>. Attamen

<sup>1</sup> Nous n'avons pas jugé nécessaire d'accompagner de sommaires un peu développés les lettres latines qui ne rentrent pas dans la correspondance proprement dite des Réformateurs.

<sup>2</sup> *François Wastabled* (en latin *Vatablus*), natif de Gamaches en Picardie, célèbre plus tard comme hébraïsant. (Voyez ci-dessous la lettre du 9 avril 1519, note 19.)

<sup>3</sup> Guillaume Budé, qui avait rencontré *Le Fèvre*, pendant l'été, en se rendant à sa terre de Marly, écrivait à Érasme, le 27 octobre, que son vieil ami était très-affaibli par la maladie. (Voyez Erasmi Epp. éd. Le Clerc, p. 211.) Cet état de langueur, qui se prolongea pendant quelques

libenter audit quicquid ab eo peto, et, quum sciat non invitus expedit, sin minus, ingenuè fatetur memorià excidisse. Itaque te etiam atque etiam oro (si forte ad eum scripseris), ut ei mea causa gratias agas; siquidem ille mihi jussit, ut qua familiaritate me tuo nomine complectitur, te certiozem redderem.

## 7

ÉRASME DE ROTTERDAM à Henri Boville <sup>1</sup>.  
De Rochester, 31 août 1516 <sup>2</sup>.

Erasmi Epistolæ, éd. Le Clerc, p. 126.

SOMMAIRE. Érasme se justifie d'avoir entrepris la *revision du texte du Nouveau Testament* et d'avoir critiqué les Pères. Il s'autorise de l'exemple de *Le Fèvre d'Étaples*.

• .... O homines studio pravos, et sibi ipsis iniquos et iratos, suis ipsorum commoditatibus invidentes!... Jam non refellunt et corrigunt, quæ perperam à nobis scripta censeant, sed hoc ipsum damnant scripsisse. Fas esse negant tentare quicquam hujusmodi, nisi ex auctoritate Concilii generalis. At istoc quid iniquius? Ipsi quoti-

mois, fournit à *Érasme* une nouvelle occasion de manifester sa sympathie et son respect pour *Le Fèvre*, « cet homme si pieux, si bon, si savant, qui a rendu de si grands services aux études et à tous les lettrés, qu'il mériterait de ne jamais vieillir. » (Érasme à Budé, 15 février 1517. *Le Clerc*, p. 181.) Avec la santé, *Le Fèvre d'Étaples* retrouva bientôt son ancienne vigueur d'esprit. On peut du moins l'inférer de quelques paroles de *Glareanus*, qui retracent avec vivacité le côté enjoué et aimable de son caractère : « Sanus sum, valeo, valui continuè, bonum iter fuit, bene acceptus a doctissimis viris *Lutetia*, inter quos est *Budæus*, *Copus*, *Faustus* [Andrelinus] atque adèd *Faber Stapulensis*, qui sæpe jam domi meæ fuit. Is supra modum me amat, totus integer et candidus mecum cantillat, ludit, disputat; ridet mecum stultum præcipue hunc mundum; vir humanissimus atque ita benignus, ut nonnunquam videatur (quamquam id reverà minime facit), videatur tamen suæ gravitatis oblitus. » (Glareanus à Zwingli. Paris, 29 août 1517, *Zuinglii Opera*, édit. Schuler et Schultess, t. VII, p. 26.)

<sup>1</sup> Prédicateur à Cambridge.

<sup>2</sup> La date 1513 de l'édition de *Le Clerc* est erronée. Plusieurs détails de la présente lettre montrent clairement qu'Érasme répond à celle de Boville du 13 août 1516. (Voyez l'édit. *Le Clerc*, pp. 1557 et 197, et ci-dessous la note 3.)

die depravant sacros codices, sola inscitia ac temeritate in consilium adhibita : nobis non licebit ex veterum sententia restituere quod corruptum est, nisi totius orbis Christiani convocato Concilio? Adeò pejorem volunt esse conditionem mendum submoventis, quàm invehentis.... Quin et illud dilemma, si possint, explicent : Utrum permittunt aliquid novari in sacris Libris, an omnino nihil? Si quicquam permittunt, cur non excutiunt potius, rectè mutatum sit, necne? Sin minus, quid facient illis locis, in quibus mendum inesse manifestius est, quàm ut negari, dissimularive possit? An hic sacrificum illum malunt imitari, qui suum *mumpsimus*, quo fuerat viginti usus annos, mutare noluit, admonitus à quopiam *sumpsimus* esse legendum? Vociferantur καὶ σχολιάζουσιν, *ô cœlum, ô terra, corrigît hic Evangelia!* At quanto justius exclamandum erat in corruptorem : *ô sacrilegium!* depravat hic Evangelia!

Neque enim nos novam prodimus editionem, sed veterem pro virili restituimus, at ita ut hanc novam non labefactemus. Qui pro hac nova tanquam pro aris ac focis dimicant, habent quod amplectantur; nihil illis perit, aliquid de lucro accessit. Hanc, quam adamant, emendatius legent posthac, et rectius intelligent. Quid si Libros divinos omnes paraphrasi explanassem, quò possent incolumi sententia et legi inoffensius, et percipi facilius, num isti dicam mihi scriberent?..... Canuntur in templis quotidie juxta veterem editionem Psalmi : et tamen exstat divi *Hieronymi recognitio* ; exstat ejusdem juxta veritatem Hebraicam interpretatio. Illa leguntur in choris, hæc in scholis aut domi. Neutra alteris officiant. Atque adeò nuper *Felix Pratensis* <sup>3</sup> Psalterii totius novam edidit interpretationem, ab omnibus superioribus admodum dissidentem. Quis huic unquam movit tragœdias?

*Jacobus Faber Stapulensis*, amicus noster, dudum id fecit in *Paulum*, quod ego in totum Novum Instrumentum. Cur hic demum tanquam ad rem novam commoventur quidam? An aliis omnibus istud licere volunt, mihi uni non volunt? Atqui *Stapulensis* non paulo plus ausus est quàm ego. Ille *suam interpretationem veteri opposuit* <sup>4</sup>, idque in Academiarum omnium regina, *Lutetia* :

<sup>3</sup> *Felix*, surnommé *Pratensis*, de *Prato*, lieu de sa naissance en Toscane, était fils d'un rabbin. Il se convertit au christianisme dans les premières années du XVI<sup>m</sup> siècle et entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Sa traduction des Psaumes, dédiée à Léon X, est intitulée : « Psalterium ex hebræo ad verbum ferè tralatum, adjectis notationibus. » Venise, Bomberg, 1515, in-4°. (Voyez Biographie universelle, art. Félix.)

<sup>4</sup> Voyez ci-dessous la première pièce de l'an 1520.

ego recognitorem modò professus, locos aliquot aut corrigo, aut explico. Nec hoc dixerim, quò *Fabrum* in communem invidiam vocem, nam *vir ille jampridem gloria superavit invidiam*, sed ut palàm faciam, quàm iniquè faciunt quidam, qui quod jamdiu est à multis factitatum citra calumniam, in me veluti subitum ac novum calumniantur....

Ostendo locis aliquot lapsum esse *Hilarium*, lapsum *Augustinum*, lapsum *Thomam*, idque facio, sicut oportet, reverenter, citraque contumeliam.... Summi erant homines, sed tamen homines erant. *Demonstrent isti, eos rectè sensisse, meque refellant argumentis, non convitiis*, et apud me magnam inierint gratiam....

## 8

LUTHER à Spalatin.

De Wittemberg, 19 octobre 1516.

Luthers Briefe, édition de Wette, t. I, p. 39 et 51.

SOMMAIRE. Jugement de *Luther* sur *Érasme* et *Le Fèvre d'Étaples*.

.... *Officium et amici et Christiani facias precor, et Erasmus de iis certum face, cujus auctoritatem, sicut spero et cupio futuram celeberrimam, ita metuo, ne per eandem multi sibi accipiant patrocinium defendendæ illius literalis, id est, mortuæ intelligentiæ, qua plenus est Lyranus commentarius, et ferme omnes post Augustinum. Nam et Stapulensi, viro alioqui (bone Deus) quàm spirituali et sincerissimo, hæc intelligentia deest in interpretando divinas literas, quæ tamen plenissime adest in propria vita agendo, et aliena exhortando.*

Temerarium me dices, quòd tantos viros sub Aristarchi virgam duxerim, nisi scires, quòd pro re theologica et salute fratrum hæc facio.

LE MÊME à Jean Lang.

De Wittemberg, le 1<sup>er</sup> mars 1517.

SOMMAIRE. Nouveau jugement de *Luther* sur *Érasme* et *Le Fèvre d'Étaples*.

.... *Erasmum nostrum* lego, et in dies decrescit mihi animus erga eum. Placet quidem quòd tam religiosos quam sacerdotes, non

<sup>1</sup> Dans les diverses éditions des lettres de *Luther*, on trouve ici *alienas*, qui ne donne pas un sens satisfaisant.

minus constanter quàm erudite arguit et dâmnat inveteratæ hujus et veterinosæ inscitiaë ; sed *timeo ne Christum et gratiam Dei non satis promoveat, in qua multo est quàm Stapulensis ignorantior* : humana prævalent in eo plus quam divina. Quanquam invitus eum judico, facio tamen ut te præmoneam ne omnia legas, imò accipias sine judicio. Tempora enim sunt periculosa hodie, et video quòd non ideo quispiam sit Christianus vere sapiens, quia Græcus sit et Hebræus, quando et beatus *Hieronimus* quinque linguis monoglosson *Augustinum* non adæquarit, licet *Erasmò* aliter sit longe visum. Sed aliud est judicium ejus qui arbitrio hominis non nihil tribuit, aliud ejus qui præter gratiam nihil novit.

## 9

GUILLAUME BUDÉ <sup>1</sup> à Érasme de Rotterdam.  
De Paris, 5 février 1517 <sup>2</sup>.

\ Erasmi Epp. édit. Le Clerc, p. 168.

**SOMMAIRE.** Budé remercie Érasme des services qu'il rend à la religion, et il lui communique le projet formé par le roi François I<sup>er</sup> dont il fait le plus grand éloge, de fonder un Collège spécialement consacré à l'enseignement des langues anciennes. (On l'appela plus tard le *Collège de France*.)

..... *Rex* hic est non modò Francus, quod ipsum per se amplum est, sed etiam *Franciscus*, nomine hoc primùm ab ipso inter regia

<sup>1</sup> *Guillaume Budé*, seigneur de Marly et de Villeneuve, maître des requêtes et l'un des bibliothécaires du roi, naquit à Paris en 1467 d'une famille qui s'était illustrée dans la magistrature. Il n'avait eu dans sa première jeunesse que des professeurs incapables, sauf pourtant Le Fèvre d'Étapes, qui sut lui donner le goût des mathématiques. Il se mit tard à étudier et fut son propre maître. Très-versé dans la littérature classique et surtout dans la connaissance des auteurs grecs, il était déjà célèbre en 1517 par ses traductions de quelques traités de Plutarque, ses commentaires de jurisprudence et son livre sur les poids, mesures et monnaies des anciens (*de Asse*). Les lettres n'avaient pas en France de défenseur plus zélé. Que Budé ait salué avec joie les travaux destinés à répandre la connaissance de l'Écriture sainte, c'est ce qu'on peut inférer des termes dont il se sert ici pour qualifier le retour aux études bibliques. « Grâce à ces études, dit-il, la vérité revient de l'exil. » On retrouve le même sentiment dans une autre lettre de Budé reproduite sous le N<sup>o</sup> 11.

<sup>2</sup> On lit 1516 dans toutes les éditions des lettres d'Érasme. D'après la manière moderne de compter, la véritable date est 1517.

relato, et, ut augurari licet, ad magnas res ominoso. Idem literarum non nescius, quod solenne est nostris regibus, sed idiomate facundus, ingeniosus, decens, mollis atque obvii accessus, raris corporis animique dotibus largè à natura præditus, priscorum Principum admirator et prædicator, qui quidem unquam animi magnitudine ac rebus gestis inclaruerint. His accedit, quod habet omnino quod det, ut si quis unquam regum, et dat nemo largius, aut benignius. Et quantum conjicere licet, præclari cupit esse conditor instituti, ut in posterum artes liberales etiam pertinere ad compendium videantur, contra quàm solitum est jamdiu. Quo maximè modo illustrare memoriam principatus sui potest<sup>3</sup>.... Deinde antistes Parisiensis, *Stephanus Poncherius*.... librorum tuorum studiosus est, quantum temporis succidere necessariis rebus licet. Vidi tuam *Novi Testamenti* editionem<sup>4</sup> apertam in cubiculo ejus remotiore. Nam et ipse contra istos archaismi, id est inveteratæ ac deploratæ ignorantia, patronos et assertores, Saturnias lemas olentes (ut est in proverbio), *tui veritatisque post-liminio redeuntis impugnatores*, propugnare tibi ac veritati summa auctoritate solet.... Existimo *Guilielmum Copum*<sup>5</sup> medicum regium, hominem utraque lingua doctum, et tibi amicam ac benevolum, de hoc ad te scripturum, et alios, fortasse Principis jussu, vel ipsum etiam Regem.

<sup>3</sup> On peut rapprocher de ce portrait de François I celui qui se trouve dans la vie de Calvin par Théodore de Bèze : « Erat ille Rex non quales eum sunt consecuti postea, sed acerrimus rerum æstimator, judicii ad dignoscendum non parvi, eruditorum fautor, neque per se à nobis alienus. » Ailleurs, en s'adressant au même personnage, Théodore de Bèze a dit : « Neque te, Rex potentissime, pudeat... in hujus sacrarii vestibulo, nec longius progressum, consistere, iis alioqui solis dicati quibus es tantopere vivus adversatus... Deberi sanè videtur aliqua hujus decoris pars ei qui tres linguas bonasque disciplinas, quasi atrienses hujus ædis futuras, expulsa barbarie, suo loco restituit. » (Icones, id est veræ imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium, quorum præcipuè ministerio partim bonarum literarum studia sunt restituta, partim vera Religio... nostra patrumque memoria fuit instaurata. Genevæ, 1580, in-4°.)

<sup>4</sup> La première édition du Nouveau Testament parut à Bâle en mars 1516.

<sup>5</sup> Voyez le N° 3, note 6.

## 10

ÉRASME DE ROTTERDAM à Wolfgang Fabritius Capiton <sup>1</sup>.  
D'Anvers, 26 février 1517 <sup>2</sup>.

Erasmi Epp. éd. Le Clerc, p. 187 et 189.

**SOMMAIRE.** Érasme insiste, en s'autorisant de l'exemple de *Le Fèvre d'Étaples*, sur la nécessité de faire subir des réformes à l'enseignement théologique ; mais il exprime en même temps quelques inquiétudes sur les dangers que peuvent faire courir à la religion les études classiques.

.... *In re Theologica* plusculum erat negotii, quod hanc ferè professi sunt hactenus, qui à melioribus literis pertinacissimè solent abhorrere, quique suam inscitiam hoc feliciter tuentur, quod id faciunt prætextu pietatis, ut indoctum vulgus, ab his persuasum, credat religionem violari, si quis illorum barbariem cœperit incescere.... Verùm hoc quoque successurum confido, si trium linguarum cognitio publicitùs in scholas, ita ut cœpit, recipi pergat. Nam et *hujus ordinis qui doctissimi sunt*, minimeque maligni, partim adjuvant, partim favent huic instituto : quo quidem in negotio præter alios, non instrenuam operam præstitit *Jacobus Faber Stapulensis*, quem tu ut cognomento, ita plerisque dotibus refers.... Quid multis ? omnia mihi pollicentur, rem felicissime successuram. Unus adhuc scrupulus habet animum meum, ne sub obtentu priscae literaturæ renascentis caput erigere conetur *Paganismus* : ut sunt

<sup>1</sup> En allemand *Wolf Köpflein*. Capiton né en 1478 dans la ville d'Hague-nau, en Alsace, fit ses premières études à Bâle ; il les continua à Fribourg en Brisgau et obtint successivement le grade de docteur dans les trois Facultés de médecine, de théologie et de droit, distinction rare, même à cette époque. Après avoir exercé pendant trois ans la charge de prédicateur à Bruchsal, il fut appelé à Bâle, en 1515, par Christophe de Uttenheim. (Voyez le N° 5, note 2.) Capiton était arrivé de bonne heure à des vues claires sur quelques-uns des points fondamentaux de la doctrine évangélique, et, bien longtemps avant qu'on parlât de Luther, il avait pris avec Zwingli, à *Emsiedeln*, la résolution de travailler au renversement du papisme. (Voyez *Athenæ Rauricæ*. Basileæ, 1778, p. 10. — Ruchat. *Hist. de la Réformation de la Suisse*, édit. de Louis Vulliemin, 1835-38, t. I, p. 76. — Herzog. *Vie d'Ecolampade*, p. 35.)

<sup>2</sup> Dans l'édition de Le Clerc : 1516. Voyez le N° 9, note 2.

et inter Christianos, qui titulo pene duntaxat *Christum* agnoscunt, cæterùm intus Gentilitatem spirant, aut ne, renascentibus *Hebræorum* literis, Judaïsmus meditetur per occasionem reviviscere.... *Optarim* frigidam istam argutiam, aut amputari prorsus, aut certè solis inesse Theologis, et *Christum illum simplicem ac purum penitus inseri mentibus hominum* : id quod hac potissimum via fieri posse existimo, si linguarum adminiculis adjuti, *in ipsis fontibus philosophemur*.

## 11

GUILLAUME BUDÉ à Tonstall <sup>1</sup>.

De Paris, 19 mai 1517.

Erasmi Epp. édit. Le Clerc, p. 243.

SOMMAIRE. Jugement de *Budé* sur les effets produits à *Paris* par la publication du *Nouveau Testament d'Érasme*.

... Quis est tam adversis Gratiis natus, cui jam non sordeat pinguis illa ac tenebricosa *Minerva*, ex quo *Literæ* quoque *Sacræ*, Erasmi industria tersæ, mundiciem priscam splendoremque receperunt ? Quanquam *id longe majus est, quod idem eadem opera præstitit, ut veritas ipsa sacrosancta ex Cimneriis illis tenebris emergeret*, etiamsi nondum plane Theologia è scholæ sophisticæ pædore enituit. Certe hactenus jam profectum est, ut eorum partim fastum illum supercilii ponere videantur, erroremque taciti agnoscere : partim quibus integrum est per ætatem et vitæ institutum, sortis suæ pœnitentes, nunc literas meliores capessere et amplecti<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Cuthbert Tonstall*, ambassadeur d'Henri VIII à la cour de Bruxelles, et plus tard évêque de Londres.

<sup>2</sup> *Érasme* écrivait le 5 juin 1517 à l'évêque de Rochester : « Timebatur hoc opus [scil. *Novum Testamentum*] antequam prodiret; cæterùm editum, mirum est quàm probetur omnibus etiam Theologis, vel eruditis, vel integris et candidis.... *Ludovicus Berus*, Theologus *Parisiensis*, vir in ea promotione (ut vocant) primus, exosculatur, adorat ac deplorat *tot annos in scholasticis illis confictatiunculis consumptos*. » (Le Clerc, p. 255.)



## 12

GLAREANUS <sup>1</sup> à Érasme de Rotterdam.  
De Paris, rue St-Jacques, 5 août 1517.

Erasmi Epp. édit. Le<sup>2</sup>Clerc, p. 1621.

SOMMAIRE. Une dispute théologique en *Sorbonne*, racontée par un témoin oculaire.

.... Benigné me excepit *Budæus*, humanissimè tractavit *Copus*, familiarissimè mihi cognitus *Faber Stapulensis*, quem eum inveni, quem tu semper unà cum *Beato* <sup>2</sup>, amico nostro præcipuo, prædicabas, virum certè integerrimum humanissimumque. Episcopum <sup>3</sup> certa de causa nondum adii. Stipendium habeo privatum, nemini quicquam obligatus. Cæterum qui *Parisios* veni ut græcarer, spe mea lusus sum maximè. Nemo est qui insignem auctorem Græcum publicè legat, neque privatim, quod equidem memini. *Sophistarum mille circumstrepunt turmæ*. Fui adèo nuper in *disputatione Sorbonica*, ubi egregios plausus, tanquam theatrum esset Pompeii, au-

<sup>1</sup> *Henri Lorit* (en latin *Glareanus*), né en 1488 à Mollis, dans le canton de Glaris. Littérateur érudit et d'un goût délicat, il se fit connaître très-honorablement par ses ouvrages de géographie et ses nombreux commentaires sur les auteurs latins. Il écrivit aussi sur la musique, l'arithmétique et les antiquités. Érasme disait de lui qu'il était « moribus alacribus ac festivis ac prorsus omnium horarum homo. » Après avoir étudié à Berne, à Vienne, où il se lia d'amitié avec Zwingli, et à Cologne, où il reçut le grade de maître ès arts et fut couronné poète par l'empereur Maximilien, Glareanus visita l'Italie et vint à Bâle en 1514. Il y fonda un pensionnat dans lequel il enseignait avec beaucoup de talent le grec et surtout le latin. Accompagné d'une vingtaine d'élèves, Suisses pour la plupart, il se rendit en juin 1517 à Paris, où le Bâtard de Savoie lui avait fait obtenir du roi un *stipendium* annuel de 150 fr. Son pensionnat, où l'on cultivait avec ardeur les bonnes lettres, présentait en raccourci l'image de la république romaine. Il y avait un sénat, des comices, un consul, un préteur, etc. « Hic est meus senatus (dit-il en terminant l'énumération de ses élèves), in quo consulem ago. Imperium mite et in quo consul plura subit officia, sed libenter, sed alacriter. » (Voyez Hottinger. Ulrich Zwingli et son époque. Trad. de l'allemand par Aimé Humbert. Lausanne, 1844, pp. 11 et 13. — Herzog. Vie d'Écolampade, p. 47. — Athenæ Rauricæ, p. 247. — Ruchat, VII, 28. — Erasmi Epp. édit. cit. pp. 198 et 1605.)

<sup>2</sup> *Beatus Rhenanus*. Voyez le N<sup>o</sup> 2, note 1.

<sup>3</sup> Étienne de Poncher, évêque de Paris de 1502 à mars 1519.

divi. Non cohibui, immò cohibui risum, sed magna difficultate; at illic ridebat nemo : erat enim tum pugna magna de lana caprina. Porro irascebantur non parum *Adæ*, primo parenti nostro, quod mala, non pyra, comedisset, convitiisque vix abstinebant superciliosi homines. Vicit tandem theologica gravitas stomachum, evasitque bonis avibus *Adam* absquevulnere. Abii ego, satur naniarum. Itaque domi me contineo apud meos cantillans, otioque deditus, cum meo *Horatio* delicior, cum *Democrito* stultum rideo mundum... Salutate *Petrus* meus *Scudus*<sup>4</sup>, omnesque discipuli mei, tui studiosissimi.

## 13

JEAN CÆSARIUS <sup>1</sup> à Érasme de Rotterdam.

De Cologne, 22 septembre 1517.

Erasmi Epp. édit. Le Clerc, p. 1634.

SOMMAIRE. *Le Fèvre d'Étaples* jugé par un de ses anciens disciples.

.... *Novi hominis* [sc. Fabri] *modestiam, et candidam in omnes et doctos et bonos affectionem*: quippe qui ejus fuerim aliquot annis discipulus, *atque idem ut Sophistas imprimis mordere atque acriter impugnare consueverat*<sup>2</sup>, *ita doctissimum quemque commendare ac laudibus debitis ornare*. Itaque esse non potest, quod et tu quoque ita sentis, quin à pessimo aliquo dæmone instigatus sit, cui utinam obstitisset, et tuam potius erga se benevolentiam fovere curasset, ut per quam ejus fama cresceret magis quàm decresceret<sup>3</sup>!

<sup>4</sup> *Pierre Tschudi* (fils de ce Louis Tschudi de Glaris, qui s'était distingué dans la guerre de Souabe et à la bataille de Marignan) avait déjà étudié à Bâle, dans la maison de Glareanus, avec son frère cadet *Aegidius*, connu plus tard comme historien, et son cousin germain *Valentin Tschudi*. (Zuinglii Opp. VII, p. 16, note des éditeurs Schuler et Schultess.)

<sup>1</sup> *Jean Cæsarius*, philosophe et médecin, né à Juliers en 1460, était professeur à Cologne, où il compta parmi ses élèves, en 1520, le fameux réformateur zuricois Henri Bullinger. (Voyez Zuinglii Opp. VII, 101. — Leonard Meister. *Berühmte Züricher*. Basel, 1782, 2 vol. in-8<sup>e</sup>.)

<sup>2</sup> Voyez N<sup>o</sup> 6, note 3, la citation d'une lettre de Glareanus.

<sup>3</sup> Allusion à la querelle de Le Fèvre et d'Érasme. Voyez la première pièce de l'an 1522, note 6.

## 14

NICOLAS BÉRAULD à Érasme.

De Paris, 16 mars 1518.

Erasmi Epp. éd. Le Clerc, p. 307.

SOMMAIRE. En faisant revivre l'étude des Saintes Lettres, *Érasme* ramène les esprits à la vraie *Théologie*. La 2<sup>me</sup> édition de son N. T. est attendue avec impatience.

Erasmus Rot. Nicolaus Beraldu<sup>s</sup> ' S. D.

.....Ineptum putabam... te literis obtundere, studiis præsertim gravioribus occupatum, nimirum *restituende rei theologicæ* annos jam aliquot deditum, Paulinisque Epistolis illustrandis toto, ut dicitur, pectore, vigiliisque ac sudoribus maximis incumbentem. Nam Novi, ut vocant, Instrumenti editionem alteram abs te paratam esse, nihil dubito, affirmante id præsertim *Neseno nostro*<sup>2</sup>, qui se quoque luculentas enarrationes tuas in Pauli Epistolam ad Romanos vidisse, *Ludovico Deberquino*<sup>3</sup>, viro doctissimo ac tui nominis studiosissimo. cum is *Lutetiæ* mecum nuper ageret, mihi que non semel retulit. Atque utinam ea omnia propediem pulcherrimis typis excusa videre contingat, Frobenianis videlicet, quibus nihil fieri puto posse nitidius, elegantius, amœnius. Idipsum tantopere expectant quotquot hic sunt viri non vulgariter docti, *Budæus*,

<sup>1</sup> *Nicolas Bérauld*, humaniste, mathématicien et jurisconsulte, né à Orléans en 1473, avait d'abord professé le droit dans l'université de sa ville natale, et, s'il eût poursuivi cette carrière, la France aurait peut-être possédé en lui un émule de Budé, de Pierre de l'Estoille et d'André Alciat. (Voyez le remarquable discours de Bérauld « De veteri ac novitia jurisprudentia. » Paris, 1533, in-8°.) Mais dégoûté par l'esprit formaliste et mesquinement utilitaire qui dominait alors dans l'étude du droit, il abandonna la jurisprudence pour se vouer à la littérature grecque et vint se fixer à Paris.

<sup>2</sup> *Guillaume Nesen*, né en 1493 à Nastede, dans la Hesse, étudia à Bâle, où il connut Erasme et Zwingli, puis à Paris où Budé, Le Fèvre et Bérauld l'honorèrent de leur amitié. Il se rendit à Louvain, vers le milieu de l'année 1519, et il y resta jusqu'au mois de juillet 1520.

<sup>3</sup> *Louis de Berquin*, gentilhomme de l'Artois, que son opposition à la Sorbonne et son martyre rendirent plus tard célèbre.

*Ruellius*<sup>4</sup>, *Ruzæus*<sup>5</sup>, *Deloinus*<sup>6</sup>, et ipse quoque *Parisiensis episcopus*<sup>7</sup>, eximius ac prope unicus avi hujus Mecænas, ut nullum aliud opus cujuscunque auctoris fuisse unquam exspectatius putem.

Video equidem, Erasme optime, video equidem fore, *quod votis ardentibus antehac semper expetii*, uti videlicet Theologi isti nostri, spinosis ac sophisticis nugis atque inutilibus argutiis nimium jampridem dediti, desertis Scotistarum, Occanistarum, adde etiam Thomistarum factionibus, ad *antiquam illam ac veram se Theologiam* plerique convertant, si porro perrexeris *suam arcanis ac celestibus Literis dignitatem asserere*. Id quod hactenus tanto abs te successu factum esse censeo, ut certe non videam, quem veterum Theologorum tibi jure anteponeere quis debeat... Quare perge, Erasme, seculi hujus decus egregium, perge tecum ipso certare, teque ipsum deinceps vincere, in eo præsertim *studio Christianæ pietatis ac Evangelici cultus*, in quo tanta cum laude hactenus nobis certasti, ut nihil jam supersit aliud, nisi ut teipsum vincas. Vale. Lutetia. 17 Cal. April. anno 1518.

## 15

### Requête de L'ÉGLISE DE PARIS au Parlement.

Paris, 20 mars 1518.

Bulæus, VI, 85.

SOMMAIRE. Protestation du clergé contre les usurpations de la cour de Rome <sup>1</sup>.

Messieurs, nous avons entendu, publicâ famâ hoc referente, que la Cour est poursuivie de publier certains *Concordats* que on dit avoir esté faits inter modernum Pontificem Max. et Christianiss.

<sup>4</sup> *Jean Ruel*, célèbre humaniste, natif de Soissons. Par ses traductions des médecins anciens, il contribua beaucoup à relever les études de médecine.

<sup>5</sup> *Louis de Ruzé*, lieutenant civil de Paris.

<sup>6</sup> *François de Loyn* ou *de Loynes* (appelé aussi *de Luynes* par Bèze), président du Parlement de Paris.

<sup>7</sup> Etienne de Poncher, nommé archevêque de Sens le 14 mars 1519.

<sup>1</sup> Cette requête fut présentée oralement par le doyen du Chapitre, *Guill. Huë*.

Regem nostrum, à quibus videtur pendere *abrogatio sacrorum Conciliorum Constantiensis et Basileensis*, derogatio etiam libertatum et privilegiorum Ecclesiæ Gallicanæ<sup>1</sup> : Ce qui touche l'État et l'honneur de l'Église universelle, sed et *commune bonum quod Nobis hactenus semper inviderunt Romani Pontifices*, Messieurs, vos probè nostis quo fundamento, qua autoritate. Pro Ecclesiâ Gallicanâ, illorum ergo, venimus obnixè et humiliter supplicaturi, ne quid, inconsulta Ecclesia, super iis attentetur ; simul obsecramus procuretis erga Christianiss. Regem nostrum, velit prædictam Ecclesiam Gallicanam convocari<sup>2</sup>. Qua legitimè congregata, de his Concordatis, quæ interim, dum hæc fient, nobis communicari petimus, maturius et liberius agemus. Et si supra quàm liceret impulsus ulterius progrediamini, etiam nunc adsumus Nos opposentes pro causis per Nos propositis ac amplius, cum licebit, proponendis. Deum Opt. Max. judicem utique vivorum sicut et mortuorum obtestamur, judicia vestra ac quæcunque in hac re fient, nihil Ecclesiæ in posterum nocitura. Ainsi signé RAOULIN, de Mandato Capituli.

<sup>1</sup> Un certain nombre de décrets du concile de Bâle avaient été proclamés comme lois du royaume par la *Pragmatique-Sanction*, publiée par Charles VII dans les États de Bourges (1438). Deux fois abolie et rétablie sous Louis XI, soumise dès lors dans son application aux vicissitudes des intérêts politiques, la Pragmatique était restée chère à l'Église gallicane, parce qu'elle consacrait ses libertés et lui assurait vis-à-vis du saint-siège une position indépendante. Cette Constitution ecclésiastique fut remplacée par le *Concordat* conclu entre François I<sup>er</sup> et Léon X, le 15 août 1516. Dans ce traité, qui abolissait le mode d'élection fixé par la Pragmatique, le roi se réservait la nomination aux évêchés et aux bénéfices, et laissait au pape la confirmation de ses choix. Le nouvel ordre de choses excitait un mécontentement général. Aussi le parlement de Paris ne le consacra qu'après neuf mois de négociations. La présente requête donne une idée des dispositions qui animaient alors le clergé. L'Université n'était pas moins hostile à la nouvelle constitution, et elle fut peu rassurée par l'étrange réponse que le premier président fit le 20 mars aux représentations du recteur et de ses collègues. Il leur dit « que, nonobstant la publication des Concordats, la Cour jugeroit les procez selon la Pragmatique ; qu'ils le tinssent secret et qu'ils en fissent le serment en eux et en parlassent sagement aux supposts [sujets] de l'Université, en les apaisant le plus doucement qu'ils pourroient. » (Bulæus, op. cit.) Ces bonnes paroles n'empêchèrent pas l'Université, huit jours plus tard, de faire rédiger un appel dont nous donnerons le résumé dans le N<sup>o</sup> suivant.

<sup>2</sup> L'archevêque de Lyon, alors présent à Paris, avait déjà déclaré qu'il était prêt à convoquer le clergé de l'Église gallicane.

## 16

## L'UNIVERSITÉ DE PARIS au Parlement.

Paris, 28 mars 1518.

Bulæus, t. VI, p. 88—92.

(RÉSUMÉ AVEC CITATIONS)

SOMMAIRE. Exposé des motifs qui autorisent l'Université à protester contre l'exécution du Concordat et les usurpations de la cour de Rome.

Après avoir déclaré qu'elle entend ne rien dire contre la Ste Église Catholique et Apostolique, ni contre l'autorité du pape mieux informé, l'Université ajoute :

« Sed quoniam *is qui Dei vices gerit in terris, quem Papam dicimus, quamvis a Deo potestatem immediatè habeat, per hanc potestatem non impeccabilis efficitur, nec potestatem non peccandi accipit, equidem si quid quod injustum est, faciendum esse præceperit, patienter sustinere debet si non fiat quod ei ex prava fuerit insinuatione suggestum, eique non pareatur si quid contra divina præcepta astruendum esse decreverit; nam in hoc ei resisti jure potest.* »

L'Université rappelle ensuite les bienfaits dont on est redevable aux conciles généraux, et particulièrement à ceux de *Constance* et de *Bâle*, légitimement réunis et représentant l'Église universelle, lesquels se sont efforcés d'extirper les hérésies et de réformer l'Église. *tam in capite quàm in membris*. Pour remédier aux désordres qui s'y étaient introduits, le concile de Bâle décida, « ut tales Ecclesie præficerentur Pastores, qui, tanquam columnæ et bases, ipsam Ecclesiam doctrina et meritis firmiter sustentarent, » et qui auraient été élus canoniquement, *juxta juris communis dispositionem*. Il décréta en outre que les prélats et les collateurs des bénéfices seraient tenus de pourvoir, selon les règles, au sort des hommes studieux et possédant certaines qualités déterminées, qui leur seraient présentés par les universités.

Cette garantie est détruite par le Concordat. Si l'on adoptait cette nouvelle constitution, ce ne serait plus le savoir, ni le mérite, mais la richesse et la faveur des puissants qui feraient élire aux

charges ecclésiastiques, et cela pour le plus grand malheur des églises, puisque la vie et les mœurs des titulaires ne seraient pas examinées. Le concile de Bâle avait bien jugé, au contraire, en prononçant que rien ne nuit plus à l'Église de Dieu, que le choix d'hommes indignes et l'absence d'un examen sérieux après les élections.

Par les statuts de ce même Concordat, dont le pape Léon a conseillé l'adoption au roi, alors que celui-ci était tout occupé de la campagne d'Italie <sup>1</sup>, statuts que le roi a fait publier, pour tenir sa parole, mais sans nous avoir entendus, — les hommes studieux perdent tout espoir d'avancement dans l'Église <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> A Bologne, où les deux souverains avaient eu une entrevue, du 10 au 14 décembre 1515.

<sup>2</sup> L'Université ne se contenta pas de protester : elle défendit à tous ses imprimeurs, sous peine de perdre leurs privilèges, d'imprimer le Concordat. Le Parlement reçut, à cette occasion, deux lettres fort sévères (4 et 20 avril), dans lesquelles le roi se plaignait « de tels tumultes de fait et de paroles, » des « folles insolences et entreprises faites par aucuns de l'Université, et mesmement par les *prescheux*, pour commouvoir le peuple à sédition. » Les étudiants allèrent plus loin encore. Ils répandirent partout des vers satiriques, affichèrent dans les carrefours des écrits contre le pape, et insultèrent l'officier qui publiait le Concordat dans les rues de Paris (22 avril). Ce fut une véritable émeute. (Voyez le récit circonstancié qu'en donne G. Nesenus dans sa lettre à Zwingli, datée de Paris le 28 avril (1518). Zuingli *Opp.* VII, p. 22.) Sur l'ordre du roi, on jeta en prison le professeur *Oronce Finé* et plusieurs personnages qui avaient appuyé l'Université. Défense fut faite à celle-ci (27 avril) de se mêler des affaires du gouvernement. Puis tout rentra dans le silence. Mais le mécontentement provoqué par l'abolition de la Pragmatique fut pour quelque chose dans l'intérêt très-vif qu'excitèrent en France les premiers écrits de Luther.— Le régime qu'inaugurait le Concordat a-t-il facilité indirectement les progrès de la Réforme française? Cette question, résolue en sens divers par les auteurs modernes, n'était point douteuse, au seizième siècle, pour le clergé catholique. Dans les États d'Orléans (décembre 1560), il fit représenter au roi « que, l'an 1517 (1518, nouv. style), la sainte et sacrée loy de l'élection avoit esté desplacée par exprès commandement, sans autre congnoissance de cause, au mesme temps que sourdit l'infemale doctrine de Luther; d'où il estoit à espérer que les élections remises, toutes ces hérésies s'esvanouiroient. » (Bèze. *Hist. Eccl.* I, p. 433 et 434.) Voyez aussi *Hist. générale du progres et décadence de l'hérésie moderne.* Paris 1624, in-4°, t. II, p. 7. « De ces désordres premiers [nés du Concordat] procéda la source d'un autre mal... c'est l'hérésie, qui pénétra dans la France et infecta les meilleures et les plus illustres familles du royaume. »

## 17

VALENTIN TSCHUDI <sup>1</sup> à Ulrich Zwingli, à Einsiedeln.  
De Paris, 22 juin 1518.

Zuinglii Opera, éd. Schuler et Schultess, t. VII, p. 44.

SOMMAIRE. Tableau de l'état des études philosophiques et théologiques dans l'Université de Paris.

..... Opinionem tuam de nostro Magisterio <sup>2</sup> haud absque ingenti gaudio accepi : magnopere enim dissuadere te, ac nequaquam in hoc amicorum nostrorum probare consilium, nec quippiam inani-bus his titellis viri auctoritati accedere. Quod, quoniam a tali viro profectum, non possum non magnopere probare, atque ob id magis, quod in dies videam *quibus in umbris juventus Gallica deliteat*, quibusve nugis, quam frigidis quamque scurrilibus juvenilem animum imbuant, imò inficiant. Non enim venenum æque nocivum atque præsentaneum, quam hæc sophistica (loquaculam hanc ac cavillatoriam inquam) bestifera est; pestiferam dicere volui. Quin bestifera. Feras enim bestias, atque iis etiam immaniores, ejusdem Mystas cerneres. Judicium ipsis ademptum; sensus obstupati atque, quod aiunt, mucco obsiti. Ingenii acumen obtusum, nec quicquam in eis de homine perinde ut in Echo remansit, præter sonum inanem, quem ipsi tamen tam prodige, tamque effuse depromunt, ut nec decem mulierculæ, quæ natura ipsa impendiò loquaciores, unì Sophistæ adæquari queant <sup>3</sup>.

Longe hîc alii sunt, quam tu aut *Viennæ*, aut *Basileæ* unquam videris, qui si huc venirent, cum pueris denuò discere cogerentur. Non vel tantillum elabatur temporis, quo paulisper remissi aliis negotiis intenti sint. Totum matutinum his nugis addictum. Cum pran-

<sup>1</sup> Voyez le N° 12, note 4.

<sup>2</sup> *Glareanus* écrivait à Zwingli, le 13 janvier 1519: « Amici et consanguinei hortantur [scil. *Valentinum Scudum*] ut fiat *Magister*, et neque ego dissuasi, quod *Parisiis* studioso Magisterium venditur, aut, si hoc nimium, pro pecunia donatur. Neque enim opus est, ut visitet quis *nugas eorum*, sed amicorum constat intercessione, quos ego aliquot in Universitate habeo. » (Zuinglii Opp. VII, p. 63.)

<sup>3</sup> Tschudi se rencontre ici avec Budé, qui appelait la Sorbonne « un marais. » Voyez Erasmi Epp. ed. cit., p. 247.



dendum, cum cœnandum, cum animi refocillandi gratia deambulandum, summum id Gymnasium est, summa cura. Quid multa? Integram dieculam in his consumunt. Credo etiam, cum orandum, eos cum Deo sophistice agere atque eum argumentis convincere conari. Quos, haud absque magna argutia, *Præceptorem nostrum* <sup>4</sup> olim *Gymnosophistas* appellitare memini, quòd prorsus omnem exuerint sapientiam, atque ab ea nudi agant.

Quàm quidem ingeniosi in veris vocabulorum etymis perquirendis! Est hic in suburbanis *Divi Germani Templum*, in quo olim eos *Isidem* coluisse fama obtinuit <sup>5</sup>. Sunt quidem certa adhuc antiquitatis vestigia. Huc cum aliquando recreandi animi gratia pervenissemus, aderat forte ibi *Gallus* quidam. Hic, cum casu quodam de *Parrhisiiis* mentio incidisset, ita ejus Etymon explicabat. *Parisius* (ut ipse nominabat) inde dictus, quòd est *παρὰ καὶ Ἰσίδος*, hoc est, juxta *Isidem*. Interpretationem hanc in Collegio credo quodam ab anxiis illis Philosophastris annotaverat.

Utinam videres *Theologos*, columnas fidei scilicet, tam pueriliter suis quæstionibus delirantes! Democritus certe in his, quàm *Momus* esse malles. Magis enim ridendi quàm reprehendendi, cum nullis rationibus persuaderi queant. Vah! quàm miseris modis bonum fortem [*Aristotelem*?] agunt! Hic eum cruci delegat; ille ad *Minoem*; alius ad *Gemonias* scalas. Nunc judex statuitur, nunc causidicus; paulo post dux exercitus, atque etiam rex. Porro eum ex rege deinde lictori, ut vapulet, tradunt. Ita varia ejus fortuna. Nec *Plato* vel tantillum ea prosperiore utitur, iisdem suppliciis addictus talibusque honoribus decoratus. At ipsi nunc dictis ita procacibus mutuò se impetunt, ut conflicturis interdum similes appareant. Elata nunc voce etiam ad ravim usque digladiantur, ut, quandoque in assistentium strepitu explodantur, voces suas media in arena amissuri videantur.

<sup>4</sup> Glareanus. Voyez le N° 12, note 1.

<sup>5</sup> Il est ici question de l'abbaye de St-Germain-des-Prés. « Par le conseil et advis de *Guillaume Briçonnet*, l'Idole de la déesse *Isis*, qui étoit demeurée jusqu'à son temps en l'Eglise de cette Abbaye, contre la muraille, du côté du Septentrion, à l'endroit où est le crucifix (laquelle on appelloit communément l'Idole de Saint-Germain), feût abbatuë, et au lieu d'icelle feût mise une Croix rouge,.... semblant au dit Briçonnet mal-seant qu'une Memoire si maudite feût meslée avec les Representations des Saints, et au lieu, domicile et sacree Maison en laquelle sont traictez les divins Offices et ineffables Mysteres de nôtre Religion. » (Manuscrit cité par Guy Bretonneau. Hist. généalog. des Briçonnets. Paris, 1620, p. 206.)

Copiosius rideres, si questiones ipsas adeò subtiles, adeò denique magistrales cerneres. Diceres profectò (ut proverbio dicam) *τὶ τὰυτὰ πρὸς ἔρημην*, aut *quid hæc ad Christum?* At, quod stupidius, *Hieronymum, Augustinum, Ecclesiæque Doctores vigilantissimos nihil quidem faciunt*, ac contemnunt. Verùm quàm apud eos acceptissimi magnique nominis sunt *Joh. Maioris, Altisiodorensis, Durandus* et quidam his etiam indoctiores, quos instar oraculij colunt, quorum quid aliud nomina, quàm barbariem, opus inconditum, indoctum ac argumentosum, prima, quod aiunt, fronte promitterent!

At nunc me recipio. Hæc *de studio Parrhisiano*<sup>6</sup>. Non tam, quod ea te nescire existimem, quàm quod adeò stupidissimos hos homines cum suis Gryphis atque insolubilibus captiunculis execror. Nec est quod adeò a Philosophia abhorream, quin eam ex animo discere cuperem, si occasio objiceretur. Atqui talibus institutoribus nunquam utar, qui alba denigrent, plana exasperent, explicata involvant, vera invertant, dissoluta denique modis miris complacent, atque ex Philosophia *μωροσοφίαν* quandam commutent....<sup>7</sup>

## 18

ÉRASME à Guillaume Huë, à Paris.

D'Anvers, 9 août 1518 (1519?).

Erasmi Epp. éd. Le Clerc, p. 335.

SOMMAIRE. Il le félicite de ce que *l'étude de l'Écriture sainte* est remise en honneur dans *l'Université de Paris*.

Erasmus Rot. Guilielmo Hueo<sup>1</sup>, Parisiensis Ecclesiæ Decano S. D.

... Audio non sine summa voluptate *Parisiorum Academiam* pris-

<sup>6</sup> On trouve quelques détails pittoresques sur le même sujet, dans une élégie du poète écossais *Georges Buchanan*, intitulée : « Quàm misera sit conditio docentium literas humaniores *Lutetiæ*. »

<sup>7</sup> « Quod est tam tritum hominum sermone proverbium, quàm illud *Parrhisii doceri juventutem nihil scire*, atque adeò insane et loquacissime delirare? Reliquis omnibus in studiis [scil. Academiis], etsi sunt vana et futilia nonnulla, esse tamen solida multa; in unis *Parrhisii* vix esse nisi nugacissimas nugas.... » (Ludovicus Vives Joanni Forti [Lutetiam]. Lovanii, idibus Februariis 1519. Vives Opp. Basileæ, 1555, in-folio. Liber in Pseudodialecticos, t. I, 272.)

<sup>1</sup> Voyez le N° 15, note 1.

tinis suis studiis, in quibus hactenus haud dubie primam laudem possidebant, ac etiamnum possident, propensis animis trium linguarum addere cognitionem, et *ad purissimos sacrorum voluminum fontes subinde recurrere*, neque sentire cum istis aliquot sibi parum amicis, qui putant has literas cum vera Theologia pugnare, quum nullæ magis omnibus honestis disciplinis famulentur. Id partim *Gallici ingenii tribuo candori*, partim eximii Præsulis *Stephani Ponceherii* sapientiæ, viri instaurandis optimis literis ac veræ pietati divinitus facti, sed in primis optimo Regi *Francisco* \*. Soli nos nondum hoc nomine possumus nobis gratulari. Sed tamen spes est non pessima. Faxit Christus Optimus Maximus, ut quemadmodum Principes passim favent, foventque recta studia, ita Philosophiam amplectantur, dignam iis qui Christi vices gerunt : hoc est, ut quàm longissime absint a barbarica tyrannide, neque per ambitionem labefactent orbis Christiani tranquillitatem simul ac libertatem !...

## 19

GLAREANUS à Zwingli, à Zurich.

De Paris, 13 janvier 1519.

Zuinglii Opp. éd. cit. t. VII, p. 64.

SOMMAIRE. *Le Fèvre d'Étaples* ayant commencé une *Légende des saints*, Glareanus a écrit à Zurich pour demander l'histoire des Martyrs zuricois.

.... Scripseram D. Præposito Tigurino aliisque Canonicis tribus D. Niesly, D. Henr. Uttinger, M. Felici Frigio, *Jacobum Fabrum* SS. Martyrum historias e non vulgatis autoribus et hominibus doctis collecturum †. Quare ut divorum Martyrum apud *Tigurinos* histo-

\* Érasme écrivait à Louis de Ruzé, le 16 mars 1519 : « Gratulor *Gallie*, gratulor optimis studiis, quibus apud vos non modo locus est, verùm etiam dignitas, nimirum eo favente *θεου κρατος εστι μεγατον...* » (Le Clerc, p. 420.) Voyez aussi la lettre de Budé à Érasme, du 6 mars 1519. « Rex mirè in literas bonas fovendas et excitandas propensus esse videtur. » (Le Clerc, p. 422.)

† Dans son « Épitre à tous Seigneurs » (1530), Guillaume Farel mentionne ce travail de *Le Fèvre*, et il indique le motif qui le lui fit abandonner :

« *Ce bon Fabry* avait travaillé après les *légendes des Sainctz et Sainctes*, et

riam mitterent, oravi: ita enim futurum, ut Collegio inde honor maximus oriretur. Verùm nescio literasne receperint ac argumentum historiæ ejus miserint: hactenus enim nihil recepi.

## 20

LE FÈVRE D'ÉTAPLES à Beatus Rhenanus <sup>1</sup>, à Bâle.  
De Paris, 9 avril (1519).

Inédite. Manuscrit autographe. Bibliothèque de Schelestadt.

SOMMAIRE. Je n'ai pas sous la main les livres que vous m'avez fait demander par *Nesen*. J'ai fait hommage des manuscrits de *Philon à l'évêque de Meaux*, qui visite actuellement son diocèse. Mon Cyprien, imprimé à Venise mais plein de fautes, est à votre disposition, et nous pourrons le corriger d'après le manuscrit des *religieux de St-Victor*. Quant à mon Zénon de Vérone, j'ai eu le malheur de le confier au confesseur du roi, *l'évêque de Troyes*, qui ne rend jamais les livres qu'on lui prête. — Je n'écris plus guère à personne, n'aimant pas du tout voir figurer *mes lettres familières* dans un recueil imprimé. Saluez tous les savants de Bâle, le D<sup>r</sup> *Michel Humelberg, Capiton, Sapidus*, et tous les autres que j'aime en Christ, sans oublier *Luther*, à l'occasion. Priez pour l'âme de notre bien-aimé *Jean de Cracovie*, dont la mort m'a causé tant d'affliction! Portez-vous bien en Jésus-Christ, et visitez-moi par vos lettres, car vous vivez dans mon cœur.

Noli, mi Beate dilectissime, *Nesenum* communem amicum nostrum accusare negligentia, quod et semel et secundò me sollici-

desja deux moys des Martyrs [ceux de Janvier et de Février] estoyent impriméz, car il avoit délibéré de mettre tout ce qu'il en pourroit trouver, et le jour et l'année de tous. Mais ayant entendu la grosse idolatrie qui estoit ès prières des Sainctz, et que ces légendes y servent comme le soulfre à allumer le feu, *il laissa tout* et se mit du tout après la Sainte-Escripture. »

<sup>1</sup> *Beatus Rhenanus*, né en 1485, à Schelestadt, en Alsace, a mérité une place honorable dans l'histoire littéraire du seizième siècle par ses travaux critiques sur Tacite, Tite-Live, Sénèque, Pline l'ancien, etc., et par son Histoire d'Allemagne (*Rerum germanicarum libri III*). C'est à lui qu'on doit la première publication de l'histoire romaine de Velleius Paterculus et des œuvres de Tertullien. Ses relations avec Le Fèvre dataient de l'époque où il était venu à Paris pour entendre ses leçons de philosophie. (Voyez le N° 2, note 2.) Il y eut aussi pour professeurs Josse Clichtow, Hermonyme de Sparte, etc., et il y rencontra Érasme, avec lequel il se lia d'une amitié que rien n'altéra dans la suite. (Voyez Teissier. Éloges des Hommes Savants.) Après avoir séjourné quelque temps à Strasbourg, il s'établit à Bâle

tavit diligenter, super libris quos a me requirebas. Verùm nullus eorum nunc apud me est. Nam pridem libris *Philonis*<sup>2</sup> donavi R. D. meum *Episcopum Meldensem*<sup>3</sup>, qui nunc foris agit in diœcesi sua. Unum in hac re formido, ne libris illis alicui Magnati aut oratori gratificatus sit, ac illos donaverit; nam illi non admodum placebant, quia supra modum corrupti, et nunquam a *Georgio Tiphernate*<sup>4</sup> probe conversi, adeo ut opus esset illos etiam habitos, ad

comme correcteur dans l'imprimerie de Froben, et il déploya un grand zèle pour répandre en Suisse les écrits de Luther. Ce fut aussi alors qu'il entra en relation avec Zwingli. La première lettre qu'il écrivit au futur pasteur de Zurich présente un grand intérêt au point de vue historique, parce qu'elle renferme une appréciation de l'œuvre des réformateurs à ses débuts. Nous en citerons quelques fragments.

« ... Nihil est, quod magis mihi doleat, quàm quod video Christianum populum passim ceremoniis nihil ad rem pertinentibus onerari, imò meris næniis. Et causam non aliam reperio, quàm quòd sacerdotes, per summularios istos et sophisticos theologos decepti, Ethnicam aut Judaicam doctrinam docent. De vulgo sacerdotum loquor. Neque enim me latet, te tuique similes purissimam Christi philosophiam ex ipsis fontibus populo proponere, non Scoticis aut Gabrielicis interpretationibus depravatam... Deblaterant illi nugas, in eo loco stantes, ubi quicquid dicitur populus verissimum esse putat, de Pontificia potestate, de condonationibus, de purgatorio, de fictis Divorum miraculis... At vos pro concione dicentes, universam Christi doctrinam breviter velut in tabella quadam depictam ostenditis... Nam ejus vita doctrina est omnem humanam excellens... Utinam tui similes multos haberet Helvetia! Sic tandem facile fieri posset, ut meliores mores nostrates induerent. Est certe populus utcunque corrigibilis, si modò talibus non destituatur, qui Christum docere et possint et velint. Bene vale. Basileæ, die Nicolai (6 décembre) 1518. » (Zuinglii Opp. ed. cit. VII, p. 57.)

<sup>2</sup> *Philon d'Alexandrie*, dont quelques ouvrages parurent à Bâle en 1527.

<sup>3</sup> *Guillaume Briçonnet*. (Voyez le N° 1, note 1.) Il avait pris possession de l'évêché de Meaux, le 19 mars 1516, mais une mission dont François I<sup>er</sup> l'avait chargé auprès de Léon X, le retint à Rome environ deux ans. A son retour en France, il s'occupa avec zèle de la réformation des mœurs dans son diocèse, et convoqua dans ce but plusieurs synodes où l'on décréta d'excellents règlements. Les curés résidaient à peine dans leurs paroisses; il les y contraignit par l'ordonnance du 13 octobre 1518, et, pour l'instruction du peuple, il distribua tout son diocèse en 32 stations, dans chacune desquelles il envoyait un prédicateur pendant l'Avent et le Carême. (Voyez Toussaints Du Plessis. Hist. de l'Église de Meaux. Paris, 1731, in-4°, t. I, p. 326.)

<sup>4</sup> D'après Conrad Gessner, ce serait *Lilius Ægidius Liberius Tiphernas* qui aurait traduit, vers la fin du quinzième siècle, les œuvres de Philon. Cette traduction manuscrite, conservée au Vatican, avait pu être consultée par Le Fèvre pendant son séjour à Rome, en 1492.

exemplaria Græca, quæ Romæ in bibliotheca Sixti habentur, recognoscere. Verùm ubi R. D. meus post exactos proximi Paschatis<sup>5</sup> dies redierit, tentabo, si eos habeat, illos obtinere. Quapropter dispone apud Nesenium<sup>6</sup>, vel Conrardum<sup>7</sup>, aut quem voles, scriptorem; et ne jactura in scribendo fiat, codex unus scriptus ad te mittetur. Qui si tibi placuerit, totum opus perscribetur.

Nesenus vidit Cyprianum<sup>8</sup> meum, sed satis mendosum, ne unum quidem verbum castigationis habentem, excusum Venetiis; si tibi placet, qualiscunque est, ad te mittam. Si aliquando alius apud me fuit castigatus, nescio quo errore, malus et negligens rerum mearum custos, perdiderim. Et si correctio illa ex Divo Victore<sup>9</sup> sumpta fuerit, obtinebo facilè exemplar a viris religiosis illius domus, ut Nesenus ipse vel alius quem ordinaueris, aliquid laboris recognitioni impertiatur.

De Zenone Veronensi<sup>10</sup> apud me actum est. Nam confessor regius<sup>11</sup>, qui nunc est Episcopus Trecensis, mutuò a me accepit, et quidquid singulare habui ex iis quæ scripta Romæ fuerant. Dentem potius illi extraham quàm accommodatos codices<sup>12</sup>. Repetii Zenonem, sed illi prorsus in oblivionem venit; quare et te et me eo carere necesse est, nisi aliunde recuperemus.

Tam rarus nunc scribo epistolas, et tam dissuetus, ut in albo sim obscurorum virorum. Unum etiam est quod me continet ab scribendo, quia nolim ullo modo literas meas familiares, incultas et

<sup>5</sup> Le 24 avril en 1519. Dans les années 1518, 1520 et 1521, Pâques tomba sur une date antérieure au 9 avril.

<sup>6</sup> Voyez le N° 14, note 2. Le rôle réservé à Nesen dans cette affaire montre qu'il résidait encore à Paris. Sa lettre datée de Louvain, avril 1518 (Zuinglii Opp. VII, 36), fut écrite deux ans plus tard et antédaturée à dessein. (V. op. cit. p. 14, note 1, et p. 172.)

<sup>7</sup> Conrad Resch, libraire bâlois, parent de Jean Froben l'imprimeur. Il avait à Paris une maison de librairie, à l'enseigne de l'écu de Bâle.

<sup>8</sup> Les œuvres de Cyprien parurent à Bâle en 1520, avec un texte revu par Erasme.

<sup>9</sup> L'abbaye de St-Victor, à Paris.

<sup>10</sup> Zénon, évêque de Vérone, au quatrième siècle.

<sup>11</sup> Guillaume Petit. (Voyez le N° 3, note 4.) Il fut évêque de Troyes de février 1519 à 1527. Guillaume Budé parle de ce prélat comme d'un bibliophile très-ardent et même dangereux pour les bibliothèques, « librorum reconditorum conquisitor atque investigator sagacissimus, ac bibliothecarum penè compiler. »

<sup>12</sup> Voyez note 11.

nullo apparatu, ut scribere soleo, excudi : quod animadverti aliquando factum, quod et mihi displicuit <sup>15</sup>.

Saluta, obsecro, meo nomine, omnes doctos viros qui apud vos versantur, quos et audio esse plurimos, quorum doctrinæ et probitati congratulor, amiciss. meum D. Doctorem *Michaelum Humelbergium* <sup>14</sup>, D. *Volfangum Fabrum* <sup>15</sup>, *Sapidum* <sup>16</sup> et cæteros omnes, quos in Christi dilectione diligo, etiam *Lutherum* <sup>17</sup>, si aliquando tibi occurret. Commendat orationibus tuis et tuorum amicorum et *Humelbergii*, animam *Joannis Cracoviae* <sup>18</sup> dilectissimi nostri, quem Deus superioribus mensibus ex hoc mundo evocavit, cujus fatum per patruelis sui, qui a nobis ad eum profectus erat, literas, non sine acerbo luctu accepi.

Vale in Christo Jhesu. Et tu et *Michael*, etsi non corpore, saltem epistolis me visitate, quia vivitis in corde meo. Nona Aprilis. Parisiis <sup>19</sup> (1519) <sup>20</sup>.

FABER totus corde et animo tuus.

(*Inscriptio* :) D. Beato Rhenano, amico suo quàm chariss°. Basilea.

<sup>15</sup> *Le Fèvre* correspondait avec B. Rhenanus depuis environ dix ans. (Voyez le N° 2, note 2.) La présente lettre est cependant la seule de *Le Fèvre* que nous ayons trouvée parmi les papiers de Rhenanus légués à la ville de Schelestadt.

<sup>14</sup> Pasteur à Ravensbourg en Souabe.

<sup>15</sup> Capiton. Voyez le N° 10, note 1.

<sup>16</sup> *Jean Sapidus* (en allemand *Witz*), né à Schelestadt en 1490, avait fait ses études à Paris avec B. Rhenanus, et il dirigeait depuis l'an 1509 l'école de sa ville natale. Le Valaisan Thomas Platter fut l'un de ses élèves. (Voyez Wilhelm Rœhrich. *Mittheilungen aus der Geschichte der Evangelischen Kirche des Elsasses*. Strassburg und Paris, 1855, 3 vol. in-8°, I, 101-106.)

<sup>17</sup> Voyez plus loin dans la lettre de Glareanus à Zwingli du 4 juillet 1521, un passage relatif aux sentiments de *Le Fèvre* à l'égard de Luther.

<sup>18</sup> *Jean Solidus* de Cracovie, élève de *Le Fèvre*, l'avait plus d'une fois accompagné dans ses voyages scientifiques.

<sup>19</sup> *Le Fèvre* n'a pas daté « ex cœnobio divi Germani, juxta Lutetiam, » comme dans les lettres N° 1 et 4. On pourrait peut-être en conclure qu'à cette époque il ne résidait plus à Saint-Germain-des-Près. *François Vatable*, qui logeait dans cette abbaye, écrivait à Guillaume Briçonnet, en août 1518 : « Doctissimus ille *Faber tuus*, Mecœnas et protector meus, is est cui me meaque debeo; quem cum *domi* haberem, quoties dignus vindice nodus inciderat, consulebam... » (Dédicace de la Physique d'Aristote trad. en latin par Vatable, citée par M. Graf, p. 93 de son Essai.)

<sup>20</sup> L'année 1519 est la seule où certains détails de la présente lettre puissent trouver leur place. (Voyez la note 5.)

## 21

HENRI CORNELIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM à J. Le Fèvre.  
(De Metz, fin d'avril 1519.)

H. Corn. Agrippæ Opp. Lugduni (sine anno) per Beringos fratres,  
in-8°. Pars II, lib. II, ep<sup>a</sup> 27<sup>a</sup>, p. 744.

SOMMAIRE. Mon désir de vous écrire a été contrarié pendant plusieurs années par la difficulté des communications et par ma vie errante dans des pays éloignés. Plus rapproché de vous aujourd'hui, je vous écris par le P. Claude Dieudonné, uniquement pour vous assurer de mon amitié et de ma fidélité à vous défendre contre vos adversaires. Résister à ces ennemis des bonnes lettres, tout-puissants auprès du peuple par leur hypocrisie, est une entreprise difficile, dangereuse même, mais qui ne m'effraie point.

Henricus Cornelius Agrippa <sup>1</sup> integerrimæ vitæ ac doctrinæ viro,  
Jacob Fabro Stapulensi S. D.

Ante plusculos annos sæpe et multa ad te scripturus eram, colendissime Faber, nec defuit digna ad te scribendi cùm occasio cùm materia; sed opinio, qua tenebar, perituras meas tuasque literas, quas mutuò unus alteri scriberemus, fecit me desistere usque adhuc. Nam me apud remotas provincias<sup>2</sup> dubia sede agente, cum cæteris difficultatibus sylvarum, montium et viarum, accede-

<sup>1</sup> — <sup>2</sup> *Henri Cornelius Agrippa de Nettesheim*, né à Cologne en 1486 d'une famille noble et ancienne, servit de bonne heure l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, à la cour, puis à l'armée, où sa bravoure lui valut le titre de chevalier. La carrière qu'il parcourut ensuite, après être devenu docteur en droit et en médecine, fut mêlée pour lui d'un peu de gloire et de beaucoup de revers. Il y apportait avec ses vastes connaissances et son éloquence facile dans plusieurs langues, un esprit curieux et excessivement hardi qui lui attira partout des querelles, et une humeur inconstante qui ne lui permit de se fixer nulle part. Il serait long d'énumérer toutes les stations de sa vie aventureuse, en Italie, en France et en Espagne. La persécution des moines le força de quitter l'université de Dôle (1509), où il expliquait, devant un nombreux auditoire, le fameux livre de Reuchlin « *de Verbo mirifico*. » (Voyez le N<sup>o</sup> 2, note 2.) On le retrouve ensuite en Angleterre (1510), à Cologne, au Concile de Pise (1511) et dans les chaires de théologie à Pavie et à Turin (1515). En 1518 il vint d'Italie à Metz, où il séjourna environ deux ans comme conseiller et avocat de cette ville. (Voyez Bayle. Dict. hist. art. Agrippa, et Agrippæ Opp. Pars II.)



bant omnium maxima armorum, quæ interceptabant quicquid transibat literarum.

Nunc autem, quia effectus sum tibi vicinior, et occasionem habeo fidelis nunciï, videlicet devotum patrem *Claudium Deodatum* Cælestinianum præsentium latorem, scribo, non quòd ad præsens aliquid habeam te dignum quod scribam, sed idcirco tantum, ut tester tibi animum meum, significemque integram amicitiam, sciasque nominis tui præconem, quanquam inconcinnum, sed et *fidum advocatum in te absente defendendo* contra omnes eos, qui honori tuo obesse velint<sup>3</sup>. Quorum quidem multi sunt, sed homines improbi animi et miseri ingenii, qui omnibus bonis literis sunt hostes, — tamen qui scioli sunt apud rudem populum, et fidem sibi vendicant hypocrisi — ut difficilè, imò non sine periculo, illis resistant. Neque tamen ob hoc deterreor ab officio.

Verùm de his quod superest ex præsentium latore accepturus es. Demum oro, ut per eundem patrem aliquid rescribas, ut sint apud me epistolæ tuæ monumentum benevolentiae tuæ, et occasio sæpissime deinceps ultro citroque rescribendi. Si quid autem penes me est reliquum, quod tibi conducere queat, quodve pro te efficere valeam, præcipe confidenter, et sine mora factum intelliges. Vale.

## 22

PIERRE TSCHUDI<sup>4</sup> à Beatus Rhenanus.

De Paris, 17 mai 1519.

Inédite. Manuscrit autographe. Bibliothèque de Schelestadt.

(FRAGMENT)

SOMMAIRE. Tous les savants de Paris, même les moins éclairés, accueillent très-favorablement les écrits de Luther. Efforts de François I pour obtenir la couronne impériale. Ambassade de Budé et de Bérauld auprès du roi d'Espagne.

.... Reliqui, quod equidem literis dignum censeam, nil superest, quàm *M. Lutheri opera ab universa eruditorum cohorte obviiis ulnis excipi, etiam iis qui minimum sapiunt plausibilia*<sup>5</sup>. Galliarum præ-

<sup>3</sup> Voyez ci-dessous le N<sup>o</sup> 23, note 2 et le N<sup>o</sup> 24, note 4.

<sup>4</sup> Cousin de Valentin. Voyez le N<sup>o</sup> 12, note 4.

<sup>5</sup> Voici le témoignage de Luther lui-même sur la diffusion rapide de ses ouvrages en divers pays : « Scripserunt (*sic*) ad me *Frobenius* Basiliensis,

terea regem (si rumori credendum) omni conatu annexurum, atque universas sui regni vires, corpus denique ipsum, si res flagitet, pro vendicanda sibi *coronæ Cæsareæ*<sup>3</sup>, periclitaturum : omnibus deinde, opinor, jugum impositurus, si res ex animi sententia cesserit ; sed hæc aliàs. *Budæus*<sup>4</sup> et *Beralldus*<sup>5</sup> legationis munere apud *regem Catholicum*<sup>6</sup> funguntur. Cætera *Lilianus*<sup>7</sup> ipse, qui coram literas exhibet, copiosius omnia explicabit.

## 23

## LE FÈVRE D'ÉTAPLES à H.-C. Agrippa.

De Paris, 20 mai 1519.

Agrippæ Opera. Pars II, lib. II, ep<sup>a</sup> 28<sup>a</sup>, p. 745.

SOMMAIRE. J'ai lu avec plaisir votre lettre sincère et bienveillante. Ne soyez pas irrité de ce que mes écrits rencontrent beaucoup de contradicteurs. Un jour viendra où la

eximiè meam libertatem commendans ; sed et è *Parisis* sibi ab amicis scriptum, placere illic multis legique a *Sorbonicis*, id est theologis, mea ; dispersisse præterea in *Italiam, Hispaniam, Angliam, Galliam* et *Brabantiam* omnia exemplaria. » Lutherus Jo. Lang. 14 april. 1519, éd. de Wette, I, p. 253. Dans cette énumération la *Suisse* est omise. Le principal dépôt des livres de Luther était à *Bâle* (V. le N<sup>o</sup> 20, note 1). Un libraire de *Berne* y fut envoyé pour la foire de décembre 1518 et en acheta un grand nombre, la veille de Noël. (Zuinglii Opp. VII, p. 61.) Le 23 mai 1519, un ami d'Agrippa lui écrivait de *Bâle* : « Totam Basileam lustravi, nusquam prostant *opera Lutheri : dudum omnia divendita*. Dicunt *Argentinae* denuo impressa » (Agrippæ Opp. Pars II, p. 748).

<sup>3</sup> L'empereur Maximilien I<sup>er</sup> était mort le 12 janvier 1519. (Sleidan.)

<sup>4</sup> *Guillaume Budé*. Voyez le N<sup>o</sup> 9, note 1.

<sup>5</sup> *Nicolas Bérauld*. Voyez le N<sup>o</sup> 14, note 1. Vers la fin de mars il avait quitté Paris avec Étienne de Poncher, l'un des chefs de l'ambassade susmentionnée. (Voyez la lettre de Budé à Érasme du 19 mars 1519. Le Clerc, p. 421 et 422.)

<sup>6</sup> *Charles I<sup>er</sup>*, roi d'Espagne, élu empereur le 28 juin 1519 et connu dès lors sous le nom de *Charles-Quint*. Les ambassadeurs des deux princes rivaux tinrent leurs conférences à Montpellier, en avril et en mai. (Voyez Gaillard. Hist. de François I<sup>er</sup>. Paris, 1819, 4 tomes in-8<sup>o</sup>, t. I, p. 307.)

<sup>7</sup> *Joannes Jacobus à Liliis* ou *Lilianus* (en allemand *zur Gilgen*), Lucernois, ancien élève de Vadian. Il quittait la maison de Glareanus pour retourner dans sa patrie. (Voyez Zuinglii Opp. t. VII, p. 49, note des éditeurs, et p. 74, lettre de Glareanus du 15 mai.)

vérité sera mieux connue; l'erreur tombera d'elle-même. Voici quelques-uns des ouvrages relatifs à la dispute sur Ste. Anne. Ma seconde dissertation sur Madelaine vous parviendra prochainement.

Jacobus Faber Stapulensis Henrico Cornelio Agrippæ S. D.

Honorificentissime Domine Doctor, reddidit mihi venerabilis Pater *Claudius Deodatus* epistolas tuas <sup>1</sup>, quas magna cum voluptate legi. Quis enim non delectabiliter legat, quod ex animi candore et benevolentia profectum esse cognoscit? Non, obsecro, ægrè feras, quod multi scriptis meis tum de *Magdalena* <sup>2</sup>, tum de *Anna* <sup>3</sup> adversentur. Existimo aliquando futurum, ut harum rerum perspectior sit veritas, de quibus *discepto solum* et *nihil temerè deffinio*.

Quapropter oro te, nulli ob eam rem feceris tuam benevolentiam infensam. Falsitas in seipsa marcescet, et nullo impugnatore tandem per seipsam cadet <sup>4</sup>. Mitto ad dignitatem tuam defensionem disceptationis nostræ a quodam Doctore Theologo studii nostri non ignaviter elaboratam <sup>5</sup>, insuper et apologiam pro *Anna*, mihi ex *Germania* dono missam <sup>6</sup>. Aliam vidi à Vicegenerali fratrum Divi Francisci <sup>7</sup>; verum illam apud se recepit. Virum unicum *Anne*

<sup>1</sup> Voyez le N° 21.

<sup>2</sup> « De *Maria Magdalena* et triduo Christi disceptatio ad clariss. virum Fr. Molinæum Christianiss. Regis Francisci I. Magistrum. (Parisiis) H. Stephanus, 1517 (1518), » in-4°. Le Fèvre prétendait, contrairement à la liturgie de l'Église, que Marie-Madelaine, Marie sœur de Lazare, et la femme pécheresse n'étaient pas une seule et même personne. Cet ouvrage suscita contre lui un soulèvement général.

<sup>3</sup> Le Fèvre avait publié, en décembre 1518, une deuxième édition de son livre et l'avait intitulée : « De *Maria Magdalena*, triduo Christi et una ex tribus *Maria* disceptatio, » in-4°. Dans la dernière partie de cet écrit, il prouvait la fausseté d'une autre opinion d'après laquelle Ste. Anne, mère de la Ste. Vierge, aurait eu successivement trois maris, et, de chacun d'eux, une fille nommée *Marie*. (Voyez Graf. Essai sur Lefèvre, pp. 82-91.)

<sup>4</sup> Pendant que Le Fèvre travaillait à son livre sur Marie, fille unique de Ste. Anne (v. note 3), un ami vint lui représenter tous les dangers auxquels il s'exposait. « Je ne crains rien, lui répondit le vieillard. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir du danger là où l'on chasse l'erreur de l'esprit des Chrétiens, pour leur montrer la vérité... Si quelques-uns me condamnent publiquement au feu avec mon livre, j'implorerai contre ce feu la rosée céleste pour l'éteindre. » (Graf, op. cit. p. 86.)

<sup>5</sup> Il fait allusion à l'écrit de son élève *Josse Clichtow*, intitulé « Disceptationis de *Magdalena* Defensio. » Parisiis, H. Stephanus, 1519, mense Aprili, in-4°.

<sup>6-7</sup> Ces deux ouvrages nous sont inconnus.

tribuebat, sed filias treis; existimavi illam visam non conducere disceptationi nostræ, verùm si dignitas tua cupiditate eam videndi laboret, spero obtineri posse. Facito me primis literis tuis certiore.

Secunda disceptatio parata est in *Magdalena*: quam primo nuncio ad vos itanti expecta. Vale. Parisiis, vicesimo Maii, anno 1519.

## 24

HENRI-CORNELIUS AGRIPPA à J. Le Fèvre.

De Metz, 22 mai 1519.

Agrippæ Opp. Pars II, Lib. II, ep<sup>a</sup> 30<sup>a</sup>, p. 746.

**SOMMAIRE.** Vous avez sans doute reçu ma première lettre, avec les *Thèses* que j'ai publiées, d'après votre livre, sur l'unique mariage et l'unique enfant de *Ste. Anne*. J'ai voulu par là résister à ceux qui vous calomnient, particulièrement à ces trois moines résidant à Metz: le franciscain *Dominique Dauphin*, le cordelier *Nicolas Ory* et *Claude Salin*, docteur de Sorbonne. Je vous expédie un double de la sotte réfutation de mes *Thèses* et même de votre livre entreprise par ce dernier. Laissez-moi répondre à ces beaux précheurs, car ils ne sont pas dignes de vous.

Henricus Cornelius Agrippa Jacobo Fabro Stapulensi S. D.

Cum tanta semper disjungeret nos locorum distantia, clarissime Faber, ut nulla mihi tecum quantumcunque desideratissima haberi potuisset familiaritas, difficillimaque simul esset, etsi occasio aliquando non defuit, scribendi provincia,—continui calamum, quousque tibi fierem vicinior, ac tandem data occasione de liberalissimo ingenio tuo humanissimisque moribus tuis confisus, scripsi nuper<sup>1</sup> humanitati tuæ per devotum Patrem *Claudium Deodatum Cælestinianum*: quas meas literas te jamdudum accepisse arbitror.

Sed habuit idem bonus Pater ostendendas tibi propositiones quasdam de beatæ *Annæ* solinubio, ac unipuerperio<sup>2</sup>, quas ego.

<sup>1</sup> Voyez le N<sup>o</sup> 21.

<sup>2</sup> « H. C. Agrippæ de beatiss. *Annæ* monogamiâ ac unico puerperio, propositiones abbreviatæ ac articulatæ juxta disceptationem J. Fabri Stapulensis in libro de tribus et una. » Agrippæ Opp. Pars II, p. 588 — 593.

juxta scripta tua, in doctissimo simul et elegantissimo libello tuo *de tribus et una*, longo ornatissimoque sermone notata, decerp-  
tas, meo more brevissimas redegei. Non quòd ex tuis laboribus mihi  
laudem venarer, cujus gratia sunt fortassis qui id facerent, ut apud  
tui nominis ignaros docti videantur : quod ego ut fœdissimum  
sacrilegium semper abhorruì; quocirca statim post propositionum  
illarum principium, ac in omnium fine, tui nominis, ut auctoris, li-  
bellique tui condigna mentio facta est.

Causa autem, quæ me ad has propositiones coëgit, ea certa est,  
ut occasionem haberem resistendi contra calumniatores tuos<sup>3</sup>, ho-  
mines certè tales, qui omnibus doctis viris sunt hostes. Ex quorum  
numero tres præcipuè hîc apud *Metenses* tibi infesti sunt : vide-  
licet quidam frater *Dominicus Delphinus*, conventus fratrum Fran-  
ciscanorum de observantia : alter frater *Nicolaus Orici* conventus fra-  
trum minorum : tertius frater *Claudius Salini*, Prior conventus Prædi-  
catorum, Doctor Theologiæ Parisiensis<sup>4</sup>. At iste famosus Doctor, ut  
audio, quanquam nomen suum occuluerit, tandem post multos  
dies, victo pudore, scripsit contra propositiones nostras, imò con-  
tra librum tuum, ineptissimam, sed dignam se autore tragœdiam,  
cujus conclusiones, ah ! confusiones dixerim, mihi ab hoc triduo  
citra, magno cum encomio, sed ante victoriam oblatae sunt. Ha-  
rum itaque duplum, simul etiam cum propositionibus nostris ad te  
transmitto, ut hinc quidem cognoscas, me honoris tui fidum zela-  
torem, inde vero, ut tam insulas nugas rideas et contempnas, cog-  
noscasque *quales hæc civitas habeat apostolos, Evangelique præ-  
cones*, non ut respondeas. Neque enim cupio, quòd te illius scriptis

<sup>3--4</sup> Dans les premiers mois de l'année 1519, Agrippa écrivait au P. Claude Dieudonné : « Si scire vis.... qui vocentur illi scelestissimi famidæ, qui pu-  
blicis concionibus tot totiesque repetitis clamoribus integerrimum virum *Jacobum Fabrum Stapulensem* insanis contumeliis tam nequiter calumniati  
sunt, ejusque disceptationem de filiabus *Anne* tam nefandissimis lacerarunt  
injuriis, ac tantum virum semel atque iterum contra evangelicam modestiam  
vocarunt hominem stultum, insanum fidei, Sacrarum Literarum indoctum et  
ignarum, et qui, *duntaxat humanarum artium Magister, præsumptuosè se  
ingerat iis quæ spectant ad Theologos* \*, — præterea scripta sua à *Parisien-  
sibus* reprobata ac condemnata, librosque suos, ut quorum lectio periculosa  
est, doctrina erronea, contra fidem et Ecclesiam, igne consumendos, ac hu-  
juscemodi plura amarulentiora in tam integrum virum ejusque hucusque in-  
victos libellos mendaciter jactantes, ut certa relatione accepi, — sunt im-  
primis : quidam frater.... nomine *Dominicus Delphinus*.... » (Opp. P. II, 743.)

\* *Le Fèvre* n'était donc pas Docteur de Sorbonne. (Voyez Graf, op. cit. p. 6, note 2.)

ullo studio opponas, ne quando dignus sibi videatur, quocum tu congregiaris.

Mihi itaque, cui mediocria duntaxat satis sunt, quamvis ego ista nec mediocritatis nomine digna censeo, hanc pugnam relinquo, qui in tui nominis famam, salutem, decus et gloriam, contra hujusmodi oblatrantes Cerberos constanter, indefessè fœlicissimeque pugnaturum me non reformido. Cæterùm, si adhuc adsit apud *Parisios* devotus ille Pater *Claudius*<sup>5</sup>, quem supra nominavi, ipsi nomine meo infinitas salutes dicito, atque hæc scripta communicato. Scio enim quoniam te supra vires amat et veneratur. Vale fœlicissimè, eruditissimorum hominum decus et ornamentum. Ex civitate *Mediomatricum*, decimo primo Kalendas Iunias, anno 1519.

## 25

LE FÈVRE D'ÉTAPLES à H.-C. Agrippa.

De Paris, 20 juin (1519).

Agrippæ Opp. Pars II, ep<sup>a</sup> 31<sup>a</sup>, p. 747.

SOMMAIRE. J'ai reçu vos deux premières lettres, vos *Thèses sur Ste. Anne* et la sotte réplique d'un théologien anonyme. Si vous voulez descendre contre lui dans l'arène, faites-le, non par amour pour moi, mais uniquement dans l'intérêt de la vérité et par dévotion pour Marie, mère de Dieu, et pour sa bienheureuse mère, Ste. Anne. Il n'y a aucun honneur à gagner avec les adversaires que vous m'avez décrits. Mon avis est d'ailleurs que moins on disputera, mieux la vérité sera connue. Répondez en tout cas avec charité et dans un style élégant.

Jacobus Faber Stapulensis Henrico Cornelio Agrippæ S. D.

Honorificentissime Domine, accepi literas tuas<sup>1</sup> per venerabilem Patrem *Claudium Deodatam* Cælestinianum, cui et literas et libellos ad dignitatem tuam aut mittendos, aut præferendos commisi<sup>2</sup>,

<sup>5</sup> Le P. *Claude Dieudonné* écrivait de Paris à C. Agrippa, le 21 mai, pour l'assurer qu'il avait fidèlement rempli sa commission auprès de Le Fèvre. Il lui envoyait en même temps plusieurs choses de sa part.

<sup>1</sup> Voyez le N<sup>o</sup> 21. Il en avait déjà accusé réception le 20 mai.

<sup>2</sup> Voyez le N<sup>o</sup> 23, notes 5 et 6 et le N<sup>o</sup> 24, note 5.

quod et se facturum fideliter pollicitus est. Is parvo admodum tempore *Parisiis* mansit, adeo ut non fuerit satis nobis libera cum viro, quantum voluissemus, conferendi facultas : sic res religionis et ordinationis Patrem ipsum urgebant. Verum ex primis literis tuis<sup>3</sup> abundè persensi qua in me feraris benevolentia, nihil unquam tale de te merentem ; at tibi firmissimè persuade, me in te consimili esse et jugiter fore animo. Ex secundis etiam literis tuis<sup>4</sup>, per quendam *Metensem*<sup>5</sup> allatis, non minorem in me affectus tui candorem exprimis ; cum quibus et *Propositiones tuas*<sup>6</sup> pro *defensione beatissimæ Annæ*, et ineptias cujusdam<sup>7</sup> innominati in oppositum accepi.

*Propositiones tuas* Venerabilis Pater *Claudius* communicaverat mihi legendas. Maluissem negotium de *Anna* sine contentione inter doctos versari. Quod si non potest, propter malignitatem temporis et perversa hominum ingenia, et tibi insidet animo contendere, vide ne hoc ullo pacto honoris mei zelo feceris, sed solum veritatis tutandæ et devotionis in Deiparam *Mariam* et ejus matrem beatissimam *Annam*<sup>8</sup>. Attamen nullus accedere tibi potest honor cum illis barbaris et infamationi aliorum ultrò studentibus contendendo, neque nugas eorum et frigiditas et insulas eorum ineptias refelli dignas censeo. *Per se omnia ista cadent, et tandem agnoscentur veritas*<sup>9</sup>, et fœlicius, si non contendatur, quàm si contendatur, ut mea fert opinio.

<sup>3</sup> La lettre N° 21.

<sup>4</sup> La lettre du 22 mai, N° 24.

<sup>5</sup> C'était probablement le frère d'un Messin nommé *Philippe Le Clerc*. « Cum tua benignitas aliquid mihi voluerit significare, hoc facies per manus illius juvenis, fratris *Philippi* cognomento *Clerici*. » (Claudius Deodatus Agrippæ. *Parisiis*, 21 Maii 1519. Agrippæ Opp. P. II, p. 745.)

<sup>6</sup> Voyez le N° 24, note 2.

<sup>7</sup> V. le N° 24. « Frater *Claudius Salini*... ut audio, quanquam suum nomen occuluerit... scripsit contra propositiones nostras. »

<sup>8</sup> Comparez ce passage avec le N° 19, note 1. On lit dans le commentaire de Le Fèvre sur les IV Évangiles (1522) : « Si en vous approchant de Jésus-Christ vous croyez que vous serez admis auprès de lui par la bonté d'un autre, vous vous approchez mal... Si celui qui prie a plus de confiance dans l'intercession de la bienheureuse Vierge ou de tous les Saints, quels qu'ils soient, que dans Jésus-Christ seul, il ne prie pas bien. S'il le fait seulement *par humilité*, en mettant toute sa confiance dans le Père des miséricordes et dans Jésus-Christ, son fils, il prie bien. » (Matth. xv, 21. Luc xx1, 5, passages cités par Graf. Essai, etc., p. 97.)

<sup>9</sup> Voyez le N° 23, note 4.

Tu tamen, pro prudentia tua, in hac re sic te geres, ut neque Deus, neque proximus, quoad fieri potest, offendatur : quanquam tuas partes existimo omnino justiores et veriores, et maximè si ante viros probos et doctos res agatur, quod ipsi nolunt, sed ante imperitum vulgus olim et ab ipsis quidem adversariis aliter persuasum. Quòd si propositiones tuas pergis ulterius declarare, vide id bona gratia et eleganter facias ; nam alia scripta hoc nostro tempore nulla probantur <sup>10</sup>. Vale in Christo Domino Rege æthereo. Parisiis, postridie festivitatis supersanctæ Trinitatis.

## 26

NICOLAS BÉRAULD à Érasme.  
De Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1519.

Erasmi Epp. éd. Le Clerc, p. 330.

SOMMAIRE. Les théologiens de Paris accueillent maintenant avec faveur le Nouveau Testament d'Érasme.

..... *Novum Testamentum* abs te versum et elegantissimis doctissimisque annotationibus explicatum, nunc hic habent in manibus docti quamplurimi, atque in his Theologi quoque magni nominis, qui te eo nomine tam nunc, pene dixerim, amant immodice quàm oderant prius inique. Multos certè *nova hæc editio* <sup>1</sup> tibi jam conciliavit ; quosdam verò, qui contumaces ac refractarii diu fuerant, atque adeo propemodum deplorati videbantur, jam pene fregerunt Apologiæ tuæ. Vale. Salutant te *Franciscus Deloïnus* <sup>2</sup> et *Ludovicus Ruzæus* <sup>3</sup>. Lutetia, 4<sup>a</sup> Julii, anno 1519 <sup>4</sup>.

<sup>10</sup> Voyez les paroles d'Érasme citées dans le N<sup>o</sup> 30, note 5.

<sup>1</sup> La seconde édition du N. T. parut en mars 1519.

<sup>2</sup> — <sup>3</sup> Voyez le N<sup>o</sup> 14, notes 5 et 6.

<sup>4</sup> Dans Le Clerc, 1518. C'est une erreur, puisque dans la partie de la présente lettre que nous ne reproduisons pas, il est question de Poncher, archevêque de Sens. Or ce prélat ne fut élevé à cette dignité que le 14 mars 1519.